

Partager ses émotions...

Pêcher.

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

Apprendre, transmettre, échanger, partager...
Carte annuelle, hebdomadaire, journalière ou découverte...

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr



PECHE

JUIN 2015

n°14

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Loi biodiversité

Avancées et risques
pour la politique de l'eau



- 9** Ouvrages de la Sélune : vers une décision inique ?
- 12** Interview de Geneviève Gaillard, rapporteure de la loi pour la biodiversité.
- 38** Une convention pour l'éducation à l'environnement entre la FNPF et les ministères de l'Education Nationale et de l'Écologie.



www.federationpeche.fr



Rivières en danger, tel est le cri d'alarme donné à une lettre que j'ai cosignée avec France Nature Environnement et que nous avons adressée au Président de la République.

Cette lettre ouverte interpelle fortement le Président mais également, le Premier ministre et les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture.

Ils ont été saisis de la coexistence nécessairement équilibrée entre les usages économiques, légitimes, et la vitale protection de nos écosystèmes et de la ressource en eau. Il est vrai que les annonces de ces derniers mois, en particulier sur le volet agricole et l'installation de petits ouvrages hydroélectriques, constituent une atteinte sérieuse aux ambitions de la politique de l'eau, partagées depuis 2006.

2015, constitue une année d'évaluation des objectifs de la DCE. Au lieu de renforcer la mobilisation et les moyens affectés, nos résultats étant faibles et pas à la hauteur de nos attentes, les dernières annonces hypothèquent davantage encore nos efforts.

En matière d'environnement rien ne paraît acquis. Tout est discutable et susceptible d'être remis en cause.

Ainsi, en décembre 2014, alors que toutes les conditions étaient réunies pour un arasement exemplaire des barrages de la Sélune dans la Manche, la ministre de l'Ecologie, suivant des motifs encore inexplicables, a suspendu cet arasement pourtant annoncé et confirmé par tous les décideurs précédents.

Un rapport d'expertise commandité par elle-même conclut à l'absence d'alternative crédible à l'arasement. Malgré cela nous sommes en attente d'une décision définitive. Au sein du monde de la pêche, on ne saurait naturellement concevoir une décision défavorable.

Ceci ne doit pas masquer de bonnes nouvelles, en particulier un fort développement de nos effectifs qui

ont augmenté de manière importante en 2014. C'est une véritable satisfaction que nous souhaitons partager avec tous ceux qui œuvrent dans notre réseau associatif mais également avec nos partenaires. C'est une juste récompense de nos efforts, du dévouement de nos bénévoles et le juste retour de nos actions.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques

Extraits du courrier adressé au Président de la République, le 28 avril 2015.

« Nous demandons l'arrêt immédiat de l'appel d'offres sur le développement de l'hydroélectricité, énergie renouvelable mais non soutenable au sens du « développement durable ». Nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables mais pas au prix de l'altération des derniers tronçons de rivières et de la destruction de leurs fonctionnalités écologiques pour un gain énergétique dérisoire. Nous demandons qu'aucun nouvel équipement hydroélectrique quelle qu'en soit la taille, ne soit autorisé. Que seule soit admise une optimisation énergétique du parc existant sous réserve de son amélioration écologique la plus aboutie.

Nous demandons en conséquence de :

- maintenir les seuils des ICPE et non de les augmenter afin de continuer à maîtriser et réduire les pollutions des rivières,
- nous tourner vers une agriculture économe en eau, au lieu de développer des réserves d'eau pour l'irrigation qui ne feront qu'accentuer la pression sur la ressource,
- ne pas établir de cartographie des rivières, pour ne pas encourager l'affaiblissement de la protection de l'eau, des écosystèmes et la prévention des inondations, réserver les financements publics, en particulier les subventions des Agences de l'Eau, aux seuls projets participant directement de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- renforcer la police de l'eau et accroître les contrôles pour lutter contre les atteintes environnementales qui se développent. »



A propos de la FNPF

Créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique regroupe 94 fédérations départementales de pêche de loisir en eau douce et leurs 3 800 associations. Forte de 1 559 207 pratiquants en 2014 et deuxième plus importante fédération de France après celle du football, la FNPF agit pour promouvoir et développer le loisir pêche et contribuer à la protection du milieu aquatique et du patrimoine piscicole.

Pour plus d'informations : www.federationpeche.fr

Facebook : www.facebook.com/federationnationalepeche

Twitter : www.twitter.com/lafnfpf

FÉDÉRATION NATIONALE



- 2 - Protéger la biodiversité : une bataille de chaque instant
- 4 - Des actions, des moyens et une reconnaissance
- 6 - Augmentation des cartes de pêche en 2014 : le loisir colle aux envies des Français
- 8 - Cartedepeche.fr : un site d'adhésions plébiscité
- 9 - Barrages de la Sélune : contre toute attente, la ministre suspend l'arasement des ouvrages
- 10 - Projet de loi pour la biodiversité : des enjeux majeurs pour la pêche et les milieux aquatiques
- 12 - Une loi qui prend enfin en compte la biodiversité aquatique exceptionnelle et ordinaire
- 16 - « Il ne faut pas bâtir la politique de la biodiversité en bradant la politique de l'eau »

ENVIRONNEMENT



- 18 - Révision des Sdage et implication des pêcheurs
- 20 - Les pêcheurs aux premières loges du retour des migrateurs
- 23 - L'apron, sentinelle du bassin du Rhône
- 24 - Saint-Pierre-et-Miquelon : le royaume de l'omble de fontaine
- 25 - Les cormorans, surprotégés ?
- 26 - Vers une meilleure protection du brochet

ECONOMIE



- 29 - Les bouillettes, auxiliaires indispensables du carpiste
- 30 - La pêche, un véritable atout pour le tourisme vert
- 32 - Quand la compétition de pêche devient une vitrine de promotion territoriale
- 35 - Le trafic de carpes dans la ligne de mire
- 36 - Facteur de cannes : un métier qui allie l'art et la passion de la pêche

SOCIAL



- 38 - Les fédérations sensibilisent les élèves à la biodiversité aquatique
- 40 - Garde-pêche : un bénévole bien particulier
- 42 - La pêche aux engins et aux filets, une tradition ancestrale
- 43 - Les bénéficiaires du CNAS plébiscitent la pêche comme loisir familial
- 44 - La Gazette de la pêche replie les gaules

ON EN PARLE...



- 46 - Quand les femmes retrouvent le chemin de la rivière
- 47 - La pêche comme décor des émotions cinématographiques
- 48 - Patrick, la poésie au cœur du marais



Le magazine PÊCHE est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 17 rue Bergère 75009 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Responsable éditorial : Hamid Oumoussa • Conseil éditorial : Diane Hervé-Bazin • Rédacteur en chef : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Diane Hervé-Bazin, Julie Miquel, Hamid Oumoussa • Visuel couverture : Laurent Madelon • photo Ségolène Royal © MEDDE-MLTE A. BOUISSOU • Conception et réalisation : Graine d'influence • imprimé en France • ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Juin 2015 • Financement : FNPF / Onema.



UNE ANNÉE EN IMAGES

Protéger la biodiversité : une bataille de chaque instant

■ ■ ■ Depuis le mois de juin 2014 jusqu'à aujourd'hui la FNPF s'est mobilisée politiquement pour la sauvegarde des milieux aquatiques. Petit tour d'horizon des prises de position qui ont marqué cette année.



Ségolène Royal s'initie et découvre la pêche dans les Hautes-Pyrénées ...



20 juillet 2014

2014

Novembre 2014



Doublement des quotas de civelles... la FNPF dit « non ! »



La commission d'enquête donne des avis favorables au démantèlement des barrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit.

28 novembre 2014

4 décembre 2014

La ministre suspend l'arasement des ouvrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit.



Michel Thoury, fervent défenseur de l'arasement des ouvrages de la Sélune, décède dans un accident de voiture. Les Amis de la Sélune sont en deuil.

17 février 2015

2015

Mars 2015

Début de l'examen du projet de loi pour la biodiversité au parlement. Les pêcheurs soutiennent leurs propositions.



FNE et la FNPF interpellent le Président de la République.

Avril 2015

Mai 2015



La FNPF signe une convention pour l'éducation à l'environnement avec le ministère de l'Education Nationale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS DE LA FNPF 2014

Des actions, des moyens et une reconnaissance

■ ■ ■ La FNPF a tenu son Assemblée Générale, ainsi que son Congrès annuel dimanche 22 et lundi 23 juin 2014. Parmi les personnalités présentes, Mme Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie mais aussi M. Jean-Michel Clément, Président du Groupe Pêche à l'Assemblée Nationale et Mme Michèle André, vice-présidente du Groupe « Chasse et Pêche » au Sénat.

Vers la mise en place des évolutions réglementaires

L'Assemblée Générale de la FNPF en 2014 a vu l'aboutissement des débats portant sur l'évolution de la réglementation pêche. Sur les 10 mesures réglementaires présentées, et travaillées par la commission mixte de la FNPF, 9 avaient été validées au mois de décembre 2013 lors de son Assemblée Générale Extraordinaire. La Fédération Nationale a travaillé en 2014 à l'intégration des pistes actées, dans le corpus réglementaire avec le ministère de l'Ecologie. Certaines mesures, qui seront adoptées par décret, bénéficieront d'une mise en place rapide et sont actuellement en cours de traitement. D'autres nécessitent des dispositions législatives.

Pour rappel, voici les propositions de modifications réglementaires actées :

- La mise en place d'un quota national fixé à 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) par jour et par pêcheur, dont deux brochets maximum ;
- La possibilité d'augmenter localement certaines tailles légales de capture ;
- L'autorisation par arrêté préfectoral de la pêche de nuit du silure aux pellets uniquement ;
- L'adaptation de la réglementation de la pêche dans certains plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie mais peuplés majoritairement d'espèces de 2^{ème} catégorie ;
- Une protection du brochet en 1^{ère} catégorie (par application des tailles, périodes et quotas de pêche en vigueur dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie) ;
- La limitation du nombre de lignes autorisées aux détenteurs d'une carte découverte moins de 12 ans (une ligne) ;
- La définition de la ligne de traîne, afin de distinguer la « pêche à la verticale » du « power fishing » ;
- La création au sein du code de l'environnement d'une nouvelle section relative aux parcours à vocation spécifique.



Jean-Claude Priolet, responsable de la Commission Législation, réglementation et statuts

Il a dit...

« Cette réforme a été initiée, pour partie, pour répondre à un besoin d'amélioration de l'accès à la pêche de loisir. »

JEAN-CLAUDE PRIOLET
Animateur de la Commission mixte paritaire et secrétaire général adjoint de la FNPF.



François Le Sager, trésorier de la FNPF

Bilan 2013 : des comptes équilibrés et des aides confortées

C'est un exercice 2013 équilibré et un résultat positif qui ont été présentés aux élus des fédérations départementales. « Sur les 20 millions d'euros (NDLR : budget global de la FNPF), le constat est fait qu'en 2013, nous en avons octroyé aux Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir 18 254 20 €. On a versé 12,9 millions d'euros au titre de ce que j'appelle le « Kit Emploi », qui participe aujourd'hui à l'organisation et à la structuration des fédérations », a souligné M. François Le Sager, trésorier général. La FNPF a également contribué à la structuration des associations « migrants » pour 600 000 € et des Unions Régionales à hauteur de 450 000 €. Concernant les subventions « actions », 4 252 484 € ont été attribués.

Congrès 2014 : Ségolène Royal souhaite renforcer le rôle des pêcheurs

La FNPF a tenu son congrès annuel en présence de la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Mme Ségolène Royal. L'occasion pour le président de la FNPF de l'interpeller sur la transition énergétique et la problématique de la petite hydroélectricité. La fiscalité écologique et la redevance milieux aquatiques dont s'acquitte chaque pêcheur ont fait partie également des sujets évoqués. Concernant la loi pour la biodiversité, M. Claude Roustan a souligné la nécessité de conserver la compétence « police de l'eau et de la pêche » au sein de l'Agence pour la biodiversité et de réaffirmer la place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).



La ministre s'est voulue rassurante quant à la place des pêcheurs dans la politique de l'eau et le maintien des objectifs de la DCE : « Oui, vous êtes, à l'échelle nationale et locale, des partenaires essentiels de la politique de l'eau dans toutes ses dimensions », a-t-elle déclaré en préambule. Elle a également souligné sa volonté de renforcer le rôle de l'associatif pêche en terme d'éducation à l'environnement. Quant à la réforme de la gouvernance écologique, la place des fédérations départementales ne sera pas remise en cause. Enfin, au sein de la future Agence de la biodiversité, les missions de police de l'eau et de la pêche y seront renforcées.

Il a dit...

« La Fédération Nationale a acquis un niveau d'expertise et une capacité de proposition qui sont aujourd'hui pleinement reconnus au niveau national. Une fédération nationale est plus que jamais nécessaire au bon fonctionnement de nos structures piscicoles. »

GÉRARD GUILLAUD
Responsable du Comité de suivi du schéma politique pluriannuel

Un groupe d'étude Pêche mobilisé



Jean-Michel Clément, président du groupe Pêche à l'Assemblée Nationale

Jean-Michel Clément, président du groupe « Pêche de Loisir et Protection du Milieu Aquatique » à l'Assemblée Nationale a eu l'occasion de revenir sur plusieurs sujets forts au cours du Congrès dont, entre autres, la protection des zones humides, l'hydroélectricité et la continuité écologique, l'éducation à l'environnement, notamment dans le cadre des temps périscolaires, la sauvegarde des poissons migrants et les pratiques agricoles. Autant de sujets qui lui ont permis de souligner la nécessité d'inclure les pêcheurs, dont l'expertise est évidente, dans les instances décisionnelles, afin de mieux prendre en compte la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible. Bien entendu ce moment a été aussi l'occasion pour lui d'évoquer la loi pour la biodiversité : « Quand on parle de l'Agence française pour la biodiversité, on souhaite y ajouter « l'eau et les milieux aquatiques » parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, on a bien compris que tout cela ne faisait qu'un », a-t-il souligné alors, avant d'ajouter : « Il faut qu'on retrouve ancrées dans le texte de loi les missions police de la pêche », a-t-il expliqué au sujet de la garderie (lire également notre papier en pages 40 et 41), avant d'ajouter : « Il n'y a pas que de l'information, il y a aussi l'éducation à l'environnement et c'était utile de le rappeler. » Ce dernier a d'ailleurs porté par la suite plusieurs amendements défendus par la FNPF (lire également en pages 10 et 11).

Elle a dit...

« Nous n'ignorons pas le rôle essentiel des pêcheurs en matière de biodiversité et de politique de l'eau et des milieux aquatiques. Vous jouez un vrai rôle de vigie, vous signalez des pollutions, des dépôts sauvages, des braconnages. »

MICHÈLE ANDRÉ
Vice-présidente du Groupe « Chasse et Pêche » au Sénat.

Augmentation des cartes de pêche en 2014 : le loisir colle aux envies des Français

■ ■ ■ En 2014 la pêche de loisir a connu une hausse de ses effectifs. Mieux : pour la première fois depuis 2007, le nombre de pratiquants réguliers annuels connaît une augmentation significative. Analyse d'un phénomène qui est loin d'être anecdotique.

En temps de crise, les français doivent sans cesse faire des choix : reporter des achats ou des travaux, supprimer une activité, économiser, changer les modes de consommation... Dans ce contexte instable, quand tout ce qui fait les habitudes se délite, la recherche de valeurs sûres devient l'objectif premier. Le « faire soi-même », le besoin d'authenticité, le retour au terroir et à la

nature, l'envie de se réappropriier son environnement en font partie. La pêche rassemble toutes ces valeurs en une seule et même activité. Dans le cadre d'une étude en cours de finalisation, 80% des répondants associent la pratique de la pêche au respect de la nature et de l'environnement, au ressourcement et à la liberté.

Pour preuve : en 2014, toutes catégories confondues, l'hexagone compte plus de **1,5 million de pêcheurs**. Cela faisait 10 ans que ce chiffre n'avait pas été dépassé. Au terme de la saison, la pêche associative de loisir connaît **une hausse historique de ses effectifs¹ de 3% par rapport à 2013**. En pourcentage, les cartes de pêche connaissant les plus fortes augmentations entre 2013 et 2014 sont les cartes « Découverte Femme » (+10%), les cartes « Journalières » (+11%) et les cartes « Hebdomadaires » (+7,18%). Les associations de pêche en eau douce comptabilisent également une augmentation de 7 000 pêcheurs titulaires d'une carte annuelle « Personne Majeure » (+1%).

Ces chiffres prometteurs témoignent de l'envie des français de retourner aux sources et confortent le travail quotidien du réseau associatif (associations, fédérations départementales, unions régionales, fédération nationale de pêche) pour le développement du loisir et la protection des milieux aquatiques. Mise en place, entre autres, du site d'adhésion en ligne www.cartedepeche.fr (en 2012), de la labellisation des parcours de pêche et de la qualification hébergements pêche pour l'accessibilité au

loisir, de Maisons Pêche et Nature et d'ateliers pêche nature pour l'apprentissage et la découverte, de campagnes de communication d'ampleur nationale, de partenariats avec les comités d'entreprise...

Ces actions, inscrites en 2010 dans le Schéma de Développement du Loisir Pêche, ont largement contribué à ce retour en force d'un loisir souvent jugé désuet. « Ces chiffres très positifs nous confortent non seulement dans nos actions mais présagent également un bel avenir pour notre loisir. La pêche associative dans sa dimension environnementale, sociale et économique prouve aujourd'hui qu'elle a toute sa place dans la société », indique Claude Roustan, président de la FNPF. Au vu de ces chiffres, bien loin de l'image ancienne que l'on pouvait s'en faire, c'est un loisir dynamique qui attire à lui des femmes, des jeunes, des actifs. « C'est un loisir qui porte des valeurs de respect et de partage » souligne-t-il.

Concernant l'adhésion en ligne, les pêcheurs ont largement plébiscité l'outil : l'objectif fixé, par le conseil d'administration fin 2013, à 600 000 cartes a été dépassé. En 2014, 619 771 cartes ont été délivrées via cartedepeche.fr (29% directement par les internautes et 71% via le réseau des dépositaires inscrits et engagés dans la démarche de modernisation de la délivrance). A l'heure où nous bouclons ce numéro, plus de 550 000 cartes de pêche ont déjà été délivrées !

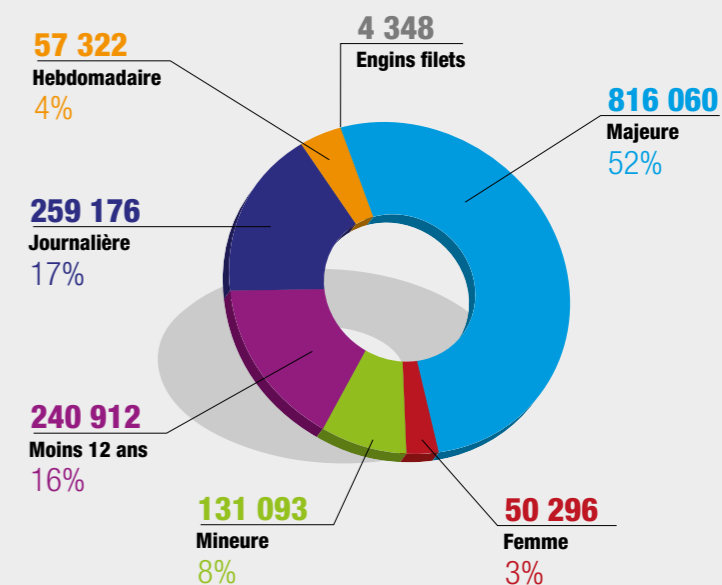
Enfin, les chiffres 2014 ont permis pour la première fois de connaître le nombre de jeunes de moins de 12 ans pratiquant le loisir. Aux 131 093 jeunes de 12 à 18 ans, ce sont 240 912 enfants qui viennent s'ajouter. Avec plus de 370 000 petits pratiquants en 2014, nul doute n'est possible : la pêche de loisir a de l'avenir !

CHIFFRES CLÉS...CHIFFRES CLÉS... CHIFFRES CLÉS...

Placements CPMA par types de produits (hors migrants et PAEF et hors pêcheurs aux engins et aux filets)

PRODUITS	TOTAL CPMA 2014 (Internet+ papier)	TOTAL CPMA 2013 (Internet+ papier)	CPMA 2014 internet	INTERNET 2014 / TOTAL CARTES 2014
Carte annuelle "personne majeure" ou Interfédérale	816 060	809 291	319 802	39,19 %
Carte annuelle promotionnelle "découverte femme"	50 296	45833	21 533	42,81 %
Carte annuelle "personne mineure"	131 093	132 228	50 139	38,25 %
Carte hebdomadaire	57 322	53 482	27 593	48,14 %
Carte journalière	259 176	233 542	100 957	38,95 %
Carte annuelle "découverte -12 ans"	240 912	non comptabilisés	99 736	41,40 %
TOTAL	1 554 859	1 274 376	619 760	39,86%

TOTAL Cotisation Pêche Milieux Aquatiques 2014
1 559 207



1 - Effectifs hors moins de 12 ans. Les moins de 12 ans n'étaient pas, en effet, comptabilisés l'an passé. Hors moins de 12 ans, la France compte 1 318 298 pêcheurs contre 1 278 837 en 2013, soit une augmentation de 3,09%.



Cartedepeche.fr : un site d'adhésions plébiscité

■ ■ ■ En 2010, trois fédérations expérimentent le concept de la délivrance des cartes de pêche par informatique : l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales. Grâce à leur investissement, le site officiel d'adhésion aux associations agréées de pêche, mis en place par la FNPF, voit le jour en 2012. Encouragées par le succès rencontré par ces trois départements, ce sont aujourd'hui 22 fédérations qui ont choisi la voie de la modernisation.

En 2014, sur les 636 459 cartes délivrées via cartedepeche.fr (près de 40 % de la totalité des cartes), 29 % ont été prises directement par des internautes et 71 % par l'intermédiaire du réseau des dépositaires. Exit donc, le préjugé qui annonçait la disparition du réseau des détaillants et commerces avec le passage à l'outil internet ! Au contraire : le réseau se développe avec l'arrivée de nouveaux dépositaires comme des offices de tourisme et certains comités d'entreprise respectivement encouragés par leurs touristes et leurs salariés. Les fédérations qui se sont lancées dans l'aventure, avec la complicité de toutes leurs associations agréées et de leurs dépositaires, ne regrettent pas leur choix : simplification de la gestion, de la comptabilité et informations sur les adhésions en temps réel.

A l'occasion des congrès des Unions Régionales qui se sont tenus au printemps, 12 fédérations ont annoncé leur volonté de rejoindre le système dès 2016, ce qui portera le nombre de départements à 34 soit 1/3 des fédérations de pêche. « En 2015, plus de 51% des cartes de pêche seront réalisées à partir de l'outil cartedepeche.fr et on voit bien l'intérêt de la gestion du fichier par, et pour, les associations locales », souligne François Le Sager, trésorier de la FNPF. Mises à part les facilités de gestion pour les structures associatives ou le service proposé pour

les pêcheurs, que va permettre également la délivrance informatique ? La récupération et le traitement de données qui permettront à terme d'affiner, notamment, la concordance des produits proposés à la demande des pêcheurs. L'une des fédérations pionnières a déjà entamé une procédure d'analyse du fichier des pêcheurs. Même si cette analyse ne permet pas une extrapolation de tous les résultats au niveau national, elle a néanmoins permis d'appuyer localement les premières constatations nationales et d'apporter de nouveaux éclairages comportementaux. La FNPF attend désormais avec impatience d'autres études du même type afin d'avoir un éclairage complet sur la typologie du pêcheur et de ses comportements d'acquisition de la carte.

2015 : 22 fédérations tout internet

Ariège, Aude, Aveyron, Charente, Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, Nièvre, Nord, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Vendée, Haute-Vienne.

Une étude prometteuse...

La fédération de pêche de l'Ariège a réalisé une étude analytique du fichier de ses adhérents sur 5 années. L'objectif ? Déterminer la typologie des pêcheurs ariégeois (sexe, âge, origine géographique) et leur comportement d'acquisition de la carte de pêche (période, choix du produit, pourcentage de turn-over, taux de renouvellement...). Par exemple : les produits périodiques tels la carte journalière ou la carte hebdomadaire, n'ont qu'un très faible impact sur la prise de carte annuelle contrairement aux craintes qui avaient pu être formulées par les SAAPL, lors de leur mise en place. Autre constat : le fichier n'est pas composé que de pêcheurs renouvelant leur carte chaque année. En réalité, seuls 30% des pêcheurs de ce fichier peuvent être qualifiés de « fidèles ». Chaque année, 30% du fichier est composé de nouveaux pêcheurs ! Un avenir pour la pêche de loisir !

Produits	CPMA 2014	Saison 2014
	Internet	% par rapport Total CPMA 2014
Carte annuelle « Personne majeure » ou Interfédérale	319 802	39,19%
Carte annuelle Promotionnelle « Découverte Femme »	21 533	42,81%
Carte annuelle « Personne mineure »	50 139	38,25%
Carte Hebdomadaire	27 593	48,14%
Carte Journalière	100 957	38,95%
Carte annuelle « Découverte -12 ans »	99 736	41,40%
Total	619 760	39,86%

Barrages de la Sélune : contre toute attente, la ministre suspend l'arasement des ouvrages



L'ouvrage de la Roche-qui-Boit a été construit en 1919.

■ ■ ■ C'est une situation inattendue et incompréhensible que connaissent les protecteurs des milieux aquatiques, dont la FNPF. Le récent rapport d'expertise du CGEDD¹, rendu après avoir auditionné les représentants de la pêche associative, des associations de protection de l'environnement et les Amis de la Sélune, confirme une nouvelle fois la nécessité d'arasement des ouvrages hydroélectriques de Vézins et de la Roche-qui-Boit dans la Manche. Malgré ce rapport, la décision de la ministre se fait toujours attendre.

1 - http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/008106-02_rapport_cle5bb598.pdf
 2 - Cet arasement a été annoncé en 2010 par la Secrétaire d'Etat, Chantal JOUANNO et confirmé par la ministre de l'Ecologie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Delphine BATHO en 2012.

Les barrages de la Sélune, à Vézins et à la Roche-qui-Boit dans la Manche seront-ils arasés un jour ? Rien n'est moins sûr malgré une décision de justice, les avis scientifiques, l'enquête publique, les prises de position des ministres successifs, la concertation locale, les projets de développement alternatifs autour de la vallée... Le constat est pourtant sans appel : ces ouvrages sont un obstacle majeur à la continuité écologique et doivent être démantelés. Ségolène Royal avait rencontré en décembre 2014 les opposants et les partisans de ce démantèlement. Lors de cette rencontre, elle a mis en perspective le coût élevé des travaux, la possibilité d'un équipement assurant la continuité biologique et sédimentaire ainsi que la production d'une énergie renouvelable, pour proposer la recherche de solutions alternatives. Chacun de ces arguments serait certainement recevable si la séquence liée à l'arasement de ces ouvrages n'était pas ouverte au mieux depuis 1986 !

Cette décision est contredite par le rapport d'expertise du CGEDD mais aussi ceux de la commission d'enquête qui avait conclu favorablement à la déclaration d'intérêt général de l'opération de démantèlement. Cette démonstration de démocratie participative ouvrait la voie à la phase opérationnelle de l'arasement dès 2015 mais aussi à celle inédite de renaturation et de développement d'un projet de territoire, valorisant la croissance verte et des activités économiques nouvelles. Une phase qui aurait nécessité toutes les énergies y compris celle de l'Etat et des collectivités. Au lieu

de cette impulsion et de ce soutien, Ségolène Royal est revenue sur une décision prise de longue date ! Ces ouvrages sont en contradiction avec la Directive Cadre sur l'Eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le SDAGE, le SAGE Sélune et toutes les concertations locales. Plus grave, la ministre fait fi d'une décision de justice et de l'expiration du délai de mise en demeure d'assurer la libre circulation de la biodiversité. Elle oublie nos obligations au regard du plan de gestion de l'anguille pour les besoins duquel les ouvrages de la Sélune sont prioritaires.

« Chacun des arguments avancés par la ministre a déjà fait l'objet d'âpres discussions et d'analyses sérieuses. Ils n'ont jamais constitué un obstacle contrariant l'arasement car aucune autre solution alternative n'est viable et justifiable. C'est à ce titre que tous les décideurs, qui se sont succédés² au poste de ministre de l'Ecologie, ont maintenu la ligne d'une solution exemplaire d'arasement. Cette reculade, si elle est confirmée, accentuera davantage la dévaluation de la parole politique. Ce retournement inattendu, anachronique et décevant est un déni des engagements pour la biodiversité. Nous espérons que nous allons revenir à la sagesse, car ces ouvrages sont sous le coup d'une décision de la Cour d'appel, auprès de laquelle nous n'hésiterons pas à faire produire tous les effets, sans oublier le recours aux instances européennes », souligne Claude Roustan, président de la FNPF.

La perte d'un grand ami de la continuité écologique

Michel Thoury, président de l'inter-SAGE de la Baie du Mont-Saint-Michel avait particulièrement compris l'enjeu de territoire que représentait l'arasement des deux ouvrages. Il est malheureusement décédé le 17 février dans un accident de voiture alors qu'il se rendait à Avranches pour une audition d'une mission d'expertise sur la Sélune, ordonnée par la ministre de l'écologie, suite à son annonce faite en décembre 2014. La FNPF profite de nouveau numéro de Pêche pour saluer le travail remarquable accompli par ce grand homme, protecteur des milieux aquatiques dans l'âme.

Projet de loi pour la biodiversité : des enjeux majeurs pour la pêche et les milieux aquatiques

■ ■ ■ La Loi pour la reconquête de la biodiversité a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale mardi 24 mars. Il s'agit d'une grande loi pour les pêcheurs, protecteurs des milieux aquatiques. Avec la loi sur l'eau de 1964, qui introduit pour la première fois l'idée de la préservation de la qualité de l'eau, la loi pêche de 1984, dont les pêcheurs ont été largement contributeurs, et la loi sur l'eau de 2006, constitutive de la FNPF, la loi biodiversité complète le corpus réglementaire en « créant une nouvelle harmonie entre la nature et l'humain », tel que l'a annoncé Ségolène Royal.

La loi pour la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la France : 22% des poissons d'eau douce sont classés sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Muséum d'Histoire Naturelle. Pour certains d'entre eux comme l'anguille, le saumon ou la lamproie, par exemple, la France apparaît comme un maillon essentiel de la conservation des populations, parce que ses cours d'eau sont des zones de reproduction ou de grossissement de ces espèces.

La volonté d'harmonie entre la nature et l'humain a été entendue par la FNPF. Elle souhaite profiter des débats pour faire valoir la place de ses adhérents dans ce cadre et pour permettre aux amendements qui en découleront de protéger durablement les milieux aquatiques et les espèces, tout en permettant le développement d'une pêche de loisir durable.

« Le projet de loi constitue une véritable avancée pour la reconnaissance et la protection de la biodiversité, notamment la séquence « éviter, réduire, compenser », indique Claude Roustan, président de la FNPF. Elle ouvre également la voie au principe de « non régression », important aux yeux des pêcheurs dans le contexte actuel de simplification à outrance et de réduction des moyens dédiés à la protection de la biodiversité et particulièrement des milieux aquatiques.

Une nouvelle gouvernance de l'eau

Les grandes orientations du projet de loi en termes de gouvernances écologiques sont largement partagées par la FNPF car elles concourent à une meilleure efficacité de la consultation et de la décision publiques. La modification de la composition des comités de bassins, qui influent directement sur le choix des agences de l'eau, en faisant une large place aux représentants des associations de protection de

l'environnement et aux pêcheurs, participe de cette volonté nouvelle. Néanmoins des questions sont soulevées quant à la place des pêcheurs au sein de la politique environnementale, ces derniers contribuant majoritairement aux données liées à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité. Une place qui se pose à la fois dans la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité mais aussi dans la future Agence Française pour la Biodiversité (lire également pages 16 et 17).

L'expertise des SAAPL dans la loi

Plus spécifiquement, la FNPF soutient, le fait que l'exercice du droit de pêche emporte l'obligation de mettre en place des mesures de gestion. Dans ce cadre, la FNPF souhaite consacrer un document opérationnel de planification et de gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles, le PDPG (lire également en pages 18 et 19). « Alors qu'il est souvent cité en tant que source d'informations dans les orientations des SAGE et des SDAGE, ou les circulaires d'application de la Directive Cadre Européenne ou encore dans les politiques départementales, le PDPG ne fait encore l'objet d'aucune disposition législative particulière », souligne Jean-Paul Doron, vice-président et responsable de la commission Eau, protection des milieux aquatiques et biodiversité de la FNPF.

Vers une reconnaissance des services rendus pour la biodiversité

Le projet de loi vise également à reconnaître les services écosystémiques liés à la biodiversité. L'étude économique, que la FNPF a menée, démontre que les dépenses en faveur de la restauration écologique, portées par les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) représentent des sommes considérables d'au moins 9 à 20 millions d'euros. Sans le financement et les bénévoles des associations de pêche, la protection et la restauration du milieu auraient un coût bien supérieur et devraient être portées par d'autres, comme les agences de l'eau. Les 40 000 bénévoles des SAAPL représentent une véritable richesse pour le territoire. Ils participent bénévolement à la surveillance, à la protection et à la sauvegarde de notre patrimoine commun. A ces bénévoles s'ajoutent également près de 1 000 salariés qui œuvrent au quotidien pour la pêche et les milieux aquatiques dans les



Ségolène Royal présente le projet de loi biodiversité à l'Assemblée Nationale (mars 2015).

SAAPL. Force économique pour le territoire, l'activité pêche de loisir représente plus de **2 milliards d'euros** de production. Il est intéressant de noter, dans ce contexte, que le dernier rapport sur l'environnement en France de 2014 note une amélioration de la situation de certaines espèces grâce aux politiques de protection et de restauration des milieux mises en place.

Le développement d'une pêche durable dans le respect des milieux

Autre mesure phare : la FNPF a souhaité intégrer un nouveau pilier de la réglementation pêche, favorisant le développement durable du loisir pêche, sans remettre en cause ceux que constituent la préservation des milieux aquatiques et de la protection du patrimoine piscicole¹. Il a pour objectif de permettre une plus grande souplesse dans l'élaboration de la réglementation locale dès lors que cela sera compatible avec les autres impératifs de protection des espèces et du milieu. Il ne s'agit pas de faire de certaines masses d'eau des lieux de « non droit » mais d'y permettre une

réglementation adaptée aux espèces présentes et à l'activité halieutique, comme par exemple certains plans d'eau de première catégorie dont les peuplements sont modifiés (lire également en pages 18 et 19). Enfin, la continuité écologique, notion intégrée dès 2006, fait partie des principes fondamentaux de cette nouvelle loi. Un principe que les fédérations de pêche défendent de longue date (lire page 9). Le millièmisme saumon observé par la station de comptage de l'association « migrateurs » Logrami sur l'Allier le jeudi 7 mai est un signe encourageant de cette politique commune menée vis-à-vis des espèces migratrices.

1 - La loi pêche dispose que la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont déclarés d'intérêt général (Art. L.430-1 du code de l'environnement).



LA GRANDE INTERVIEW...

Geneviève Gaillard, rapporteure de la loi biodiversité

Une loi qui prend enfin en compte la biodiversité aquatique exceptionnelle et ordinaire

■ ■ ■ Geneviève Gaillard le présente comme « le texte d'une vie ». La loi biodiversité, qui a subi plusieurs reports, « est sans précédent depuis 40 ans, depuis la loi de 1976 sur la nature », souligne-t-elle dans une interview accordée au journal

La Nouvelle République le 7 avril 2015. Vétérinaire, membre de la commission parlementaire du développement durable, présidente du groupe d'étude pour la protection animale, députée socialiste des Deux-Sèvres et ancienne maire de Niort, elle est également la rapporteure de la loi pour la biodiversité depuis le 2 juillet 2014.

Pêche : Avec la loi de 1976 sur la protection de la nature, le projet de loi pour la biodiversité est présenté comme un texte majeur. Pourquoi ?

Geneviève Gaillard : « Au stade de la première lecture à l'Assemblée Nationale, je constate avec satisfaction que notre vote a acté une nouvelle définition de la biodiversité près de 40 ans après la grande loi sur la protection de la nature de 1976. J'ai pu insister sur la nécessité de donner du contenu à des concepts encore pas assez définis comme la séquence « Eviter Réduire Compenser » en cas de mise en œuvre de projets d'infrastructures portant atteinte à l'environnement. J'ai pu alerter mes collègues sur les écueils de la compensation, poussant à terme à la reconnaissance d'une obligation de résultat et non de moyens comme aujourd'hui, le but étant d'imposer une compensation effective des atteintes portées à la biodiversité.

J'ai tenté de donner du contenu et des perspectives au principe de solidarité écologique, l'idée étant que des territoires voisins peuvent tirer bénéfice de la bonne gestion de richesses et de fonctionnalités écologiques dont le poids économique de la gestion repose aujourd'hui sur certaines collectivités seulement. Il faudra à terme trouver un moyen de mutualiser les coûts d'entretien et de conservation.

Ce texte acte notre cheminement, les évolutions de perceptions en consacrant une définition dynamique et non figée de la biodiversité en rupture avec la vision étiquée et peu scientifique d'une nature sous cloche, cloisonnée dans les contours de parcs nationaux sanctuaires. Il valorise aussi, à côté de la biodiversité remarquable, la biodiversité dite « ordinaire ». Désormais les flux, l'échange, la dimension dynamique, sont reconnus. A cette fin, un outil est mis en avant même si ses contours devront être précisés en seconde lecture : il s'agit de l'institution des espaces de continuité écologique qui s'imposeront, je l'espère, aux plans locaux d'urbanisme d'une manière ou d'une autre. Ce projet de loi aborde la biodiversité sous un angle dynamique et fonctionnel. Il revisite l'arsenal juridique existant afin qu'il soit plus efficace.

La France possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, outre-mer bien sûr, mais également en métropole. Pourtant, comme dans la plupart des pays dans le monde, cette biodiversité se dégrade sous l'action de l'homme. Notre pays a donc une responsabilité importante en matière de préservation de la biodiversité. Ce texte permet

de transposer le protocole de Nagoya, qui acte le partage équitable des ressources génétiques issues de la nature, et la reconnaissance de la valeur de la conservation par les communautés d'habitants et de la transmission des savoirs ancestraux pouvant bénéficier à tous. D'autres pays, notamment européens, pourront, devront ou auront envie, de s'appuyer sur nos travaux pour mettre leur législation à la hauteur de ce que leurs territoires méritent.

Ce texte reconnaît enfin une valeur forte à la dimension paysagère, introduisant ici le facteur humain via une dimension au moins aussi subjective qu'objective mais en lui imposant, là aussi, une dimension évolutive. J'y ai personnellement veillé en introduisant des amendements qui ont été votés ».

Pêche : Le projet de loi consacre la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, notamment à partir de l'ONEMA. Ne craignez-vous pas que les missions liées à l'expertise, à la connaissance et à la police de l'eau et des milieux aquatiques ne se dissolvent dans la biodiversité au sens global ? Ne risque-t-on pas, sur le long terme, de bâtir une véritable politique de la biodiversité au détriment de la politique de l'eau ?

G.G. : « Si la loi relative à la reconquête de la biodiversité prévoit bien l'intégration de l'ONEMA dans la future Agence Française pour la Biodiversité (AFB), c'est avec une reprise de l'ensemble de ses missions, y compris de police de l'eau. C'était une des attentes des pêcheurs. J'ai veillé, en ma qualité de rapporteure, à ce qu'il en soit bien ainsi.

Ce texte avec la création de l'AFB prévoit surtout, fondamentalement, de faire enfin le lien entre les politiques de l'eau et de la biodiversité, qui sont complémentaires et très imbriquées. A ce titre, le principe pollueur-payeur, un des fondements de la politique française de l'environnement, sera plus facilement mis en œuvre. La loi biodiversité va donc permettre de renforcer le caractère intégré de la politique de préservation de la biodiversité et l'efficacité globale de cette politique, car agir pour la biodiversité, c'est aussi agir pour l'eau, cette vérité doit être valorisée.

Vis-à-vis des missions de polices de l'eau de l'ONEMA, à reprendre au sein de l'AFB, j'ai tenu à ce qu'on ajoute expressément à l'art 9,



Geneviève Gaillard

qui énonce les compétences de l'AFB, que les missions de police comprenaient aussi la pratique de la pêche.

Il s'agit en particulier de lutter contre le braconnage des espèces protégées ou à fort enjeu patrimonial telles que le saumon atlantique, les anguilles et les civelles. Il revient bien à l'agence d'assurer cette mission de préservation de la biodiversité ».

Pêche : Le projet de loi, à l'initiative du gouvernement, prévoit que les agences de l'eau financent des missions et des actions de biodiversité en particulier terrestre. N'assiste-t-on pas à une remise en cause du principe de « l'eau paie l'eau », fondement essentiel d'une véritable politique intégrée ?

G.G. : « Vis-à-vis de l'élargissement des missions et des domaines d'intervention des

agences de l'eau, je note, dans le droit fil du récent rapport de la Cour des comptes, que le texte améliore considérablement la gouvernance de la politique de l'eau avec la réforme des agences de l'eau, tendant à affirmer leur responsabilité et compétences en matière de biodiversité.

La présence des instances représentatives de la pêche (article 17 ter, quater et quin-quies nouveaux) a notamment été consacrée. S'agissant du dépassement du strict principe « l'eau paie l'eau » qui pouvait certes garantir une politique intégrée à l'échelle locale de chaque bassin, je ne pense pas que ce principe ait été le garant d'une politique intégrée au niveau national, mais, au contraire, il aurait pu s'analyser comme un facteur de sectorisation, voire de dissociation entre le volet purement sanitaire, la gestion quantitative et qualitative de l'eau et le volet « biodiversité », dissociation qui ne me semble pas du tout souhaitable.



Au surplus, ce sont les ponctions gouvernementales en faveur du budget global de l'Etat qui ont mis à mal le principe « l'eau paie l'eau ». En effet, déjà, en 2013, la loi de finances a imposé une « contribution exceptionnelle » de 210 millions d'euros prélevée sur le fonds de roulement des agences de l'eau, correspondant à 10% de leurs crédits pour l'année 2014. Cette contribution de la politique de l'eau s'inscrivait alors, selon le ministère de l'Ecologie, « dans le cadre

de l'effort demandé à tous les opérateurs de l'Etat pour parvenir collectivement à atteindre les objectifs de redressement des finances publiques ». Or, force est de constater que l'exception est au fil du temps pratiquement devenue la règle... le gouvernement a envisagé de prélever 175 millions d'euros par an en 2015, 2016

et 2017 sur les budgets des agences de l'eau au profit du budget de l'Etat.

Alors que l'eau paie tout, cela me choque un peu. Je trouve qu'on a trop sacrifié à l'universalisme fiscal, et qu'on a abandonné l'idée d'une fiscalité écologique affectée qui peut s'avérer

très efficace dans certains cas. Mais que l'eau paye la conservation et la reconquête de la biodiversité, connaissant les interactions des écosystèmes et des milieux, cela ne me choque pas car les milieux protègent l'eau aussi ».

Pêche : L'Assemblée Nationale a largement modifié la composition des Comités de bassin, en instaurant une forme de parité entre les usagers économiques (industrie, agriculture etc...) et les organismes non économiques. En quoi ce rééquilibrage est-il important dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau ?

G.G. : « L'un des objectifs centraux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est d'établir « la transparence et la récupération des coûts » : chacun d'entre nous dégrade la qualité de l'eau. Il en résulte un préjudice pour tous les utilisateurs qui devront financer la dépollution de l'eau. Etablir la « transparence des coûts » liés à la réparation des dommages causés à l'environnement, est un autre objectif de la DCE qui doit permettre l'application efficace du principe pollueur-payeur, ou la mise en place d'une tarification incitative.

Enfin, la DCE doit nous permettre d'organiser « l'information et la participation » de tous les acteurs de l'eau : notamment le grand public

est appelé à se prononcer régulièrement, dans l'esprit de la convention d'Aarhus, et les avis seront pris en compte pour élaborer les nouveaux programmes de lutte contre les pollutions. Une part de cette information doit pouvoir se faire « à la source » si je puis dire, donc au sein même des Comités de bassin. C'est pourquoi la démarche visant à rééquilibrer leur composition est parfaitement justifiée, car chaque citoyen, chaque catégorie d'acteurs sera amenée à supporter le coût de cette nouvelle politique de l'eau. Au-delà, on peut imaginer que ce rééquilibrage poussera à terme à un rééquilibrage de la facture eau, tendant à une plus grande équité entre les différents usagers ».

Pêche : Quelles ont été les grandes mesures adoptées en faveur de la pêche de loisir ?

G.G. : « Nous avons voté différentes dispositions qui intéressent la pêche de loisir dans ce texte. Notamment, l'affirmation des compétences de l'Agence Française pour la Biodiversité en matière de protection de l'eau et des milieux aquatiques et de police de la pêche, déjà mentionnée. L'Assemblée a également voté une série de mesures relatives à la pêche de loisir aux articles 53 bis à 55 du projet de loi. Il s'agit notamment de la dépenalisation de la remise à l'eau immédiate du poisson pêché sauf s'il s'agit d'espèces exogènes (à l'article 54 bis du projet de loi). Cette mesure est particulièrement indispensable à toute réforme visant une meilleure protection du brochet, dont la remise à l'eau est encore aujourd'hui interdite dans les cours d'eau de première catégorie.

En outre, deux dispositions visant à améliorer les conditions de recrutement et les missions des gardes particuliers ont été adoptées. L'une autorise à cumuler un mandat de conseil d'administration et un agrément en tant que garde particulier dans la même AAPMA. Mis à part le président, le vice-président et le trésorier, chacun pourra assumer la mission de garde s'il remplit par ailleurs les conditions d'éligibilité. L'autre disposition accorde aux gardes-pêche un délai plus important pour la transmission des procès-verbaux au procureur. L'assemblée a également validé la consécration législative des PDPG, documents de référence élaborés par les FDAAPPMA, qui seront approuvés par le préfet.

Ensuite les pêcheurs de loisir auront certainement été attentifs à la refonte de certaines sanctions pénales. L'article 55 durcit considéra-

blement les sanctions vis-à-vis de la pêche illégale prévue à l'article L 436-16 du code de l'environnement lorsque ces infractions de pêche sont réalisées hors zones autorisées ou hors dates autorisées, ou avec du matériel prohibé par exemple, ou même des infractions secondaires en résultant comme les actes de commercialisation ou de transport de ces poissons. Cet article concerne les anguilles, l'esturgeon ou le saumon atlantique. Les pêcheurs de loisir y seront sensibles, j'en suis convaincue. On a prévu une sévère augmentation des peines avec 6 mois d'emprisonnement et des amendes allant jusqu'à 50 000 euros au lieu de 22 500. Ce n'est pas rien !

Je voudrais finir aussi sur une disposition qui peut sembler « gadget » ou symbolique mais elle me semble intéressante. Il s'agit de la disposition votée qui autorise un pêcheur amateur

aux engins de pouvoir pêcher avec une ligne sur le domaine public, à l'instar des adhérents des AAP-PMA, bénéficiant de ce qu'on appelle le « droit de pêche banal ». Je trouve que mettre un pêcheur aux engins dans la peau d'un pêcheur de loisir, c'est une bonne chose qui favorise le dialogue et la compréhension mutuelle et que le soutien apporté par la FNPF à cette mesure est de ce point de vue intéressant. »

“L'Assemblée a également voté une série de mesures relatives à la pêche de loisir. Il s'agit notamment de la dépenalisation de la remise à l'eau immédiate du poisson pêché sauf s'il s'agit d'espèces exogènes.”



Interview de Claude Roustan, président de la FNPF

« Il ne faut pas bâtir la politique de la biodiversité en bradant la politique de l'eau »

■■■ Le projet de loi pour la biodiversité est porteur d'un certain nombre d'avancées en termes de protection des milieux aquatiques. Il présente aussi quelques risques. Explications avec Claude Roustan, président de la FNPF.

“ Sur au moins deux points majeurs de la politique de l'eau, nous avons, avec FNE, décidé d'alerter le Président de la République. ”

Pêche : Quelle appréciation globale portez-vous sur le projet de loi pour la biodiversité ?

Claude Roustan : « Une appréciation globalement positive ! Elle constitue une opportunité de discuter, de sensibiliser et de mobiliser autour des enjeux liés à la biodiversité. Nous n'avons pas eu l'occasion en France de légiférer à cette échelle depuis bien longtemps. Nous connaissons tous l'enjeu lié à la perte de la biodiversité. »



Il faut admettre que s'agissant de la biodiversité aquatique nous avons le privilège de l'évoquer de manière plus régulière au niveau des documents de planification de l'eau, les SDAGE et les SAGE. Surtout la législation nationale a beaucoup évolué. On peut notamment citer les lois sur l'eau de 1992 et 2006, les lois Grenelle et, ne l'oublions pas, la loi sur la pêche de 1984 qui a imaginé d'excellents outils de gestion et de protection du patrimoine piscicole.

Enfin, cette loi contraste singulièrement dans ses objectifs avec les différentes atteintes que l'environnement subit ces dernières années. Les nombreuses simplifications de la réglementation environnementale, la baisse des moyens notamment humains qui lui sont affectés en particulier aux missions de connaissances, de contrôle et de sanctions, la dévaluation de certaines de nos ambitions constituent autant de reculs que nous devrons, tôt ou tard, compenser.

Sur au moins deux points majeurs de la politique de l'eau, nous avons, avec FNE, décidé d'alerter le Président de la République (lire pages 2 et 3). En ce sens le projet de loi biodiversité constitue une petite respiration. »

Pêche : Vous dites que la biodiversité aquatique a souvent fait l'objet de textes législatifs. Qu'apporte ce projet de loi aux écosystèmes aquatiques, aux pêcheurs et à leurs structures ?

C.R. : « C'est une opportunité pour nous de faire avancer plusieurs propositions sur lesquelles nous travaillons depuis des années. J'en citerai trois en particulier, qui d'ailleurs sont exposées tout au long de ce numéro. »

Le monde de la pêche de loisir est d'abord un regroupement de bénévoles à tous les étages. Nous avons ainsi mis en place, depuis de nombreuses années, une garderie particulière chargée de constater bénévolement des infractions à la loi pêche. Cette mission est assumée pour le compte de l'État.

“ On ne saucissonne pas des missions qui, toutes ensemble, convergent vers le bon état écologique. ”

Ces gardes ont l'obligation de transmettre leurs procès-verbaux dans les 3 jours, ce qui constitue un délai très court. Grâce à cette loi nous espérons allonger ce délai. De la même manière, on ne pouvait pas simultanément être garde particulier et membre du CA de son association. Une incompatibilité compréhensible mais irréaliste quand on connaît les difficultés à trouver des âmes bénévoles.

Sur un tout autre domaine, nous réalisons des documents de gestion du patrimoine piscicole. Ces documents sont très utiles à nos structures mais également à nos partenaires, notamment étatiques. Ils sont notamment reconnus et utilisés par les DDT et les agences de l'eau. Grâce à cette loi nous allons enfin les consacrer et les faire reconnaître.

Enfin, nous allons également tâcher de donner corps à la possibilité de remettre à l'eau un poisson sans encourir les griefs et les risques d'une infraction pénale (amende de 9 000 euros). Si l'on ne veut pas dissuader le citoyen de s'intéresser à des activités de loisir qui par ailleurs participent à la protection de l'environnement, nous devons plutôt les assister (et c'est le rôle de nos structures) par une communication et une sensibilisation adaptées, notamment auprès des plus jeunes. Nous disposons des outils et des organisations pour ce faire. »

Pêche : Cette loi donne-t-elle une satisfaction entière au monde la pêche y compris sur le volet création d'une Agence Française pour la Biodiversité ?

C.R. : « Quelques points sombres sont hélas à déplorer au premier rang desquels, le risque que



nous dénonçons de longue date, de déstabilisation sérieuse de la politique de l'eau. La création de l'Agence correspond à une logique que nous pouvons a priori partager. A aucun moment nous ne nous sommes opposés à cette création considérant que cela pouvait constituer une opportunité pour une meilleure efficacité de notre politique de l'eau. Nous avons néanmoins posé des conditions assez sérieuses. En particulier l'Agence, en intégrant l'ONEMA, se devait de reprendre l'ensemble de ses missions qu'il s'agisse des missions techniques, de connaissances, de rapportage mais également et surtout de police. Sur ce point, il est vrai que les avis étaient passablement partagés. Pour ce qui nous concerne, et en raison de notre histoire et de notre lien avec le Conseil Supérieur de la Pêche devenu l'ONEMA, la police est le prolongement naturel de l'ensemble des autres missions. On ne saucissonne pas des missions

qui, toutes ensemble, convergent vers le bon état écologique. Surtout, le contexte actuel de déréglementation ne nous paraît pas opportun pour une grande réforme de la police alors que précisément les moyens qui lui sont affectés et les ambitions qui lui sont notifiées sont remis en cause de manière régulière.

L'autre point décisif de cette loi est que l'Agence ne doit pas être l'occasion de brader nos ambitions nationales en matière de politique de l'eau, cette thématique n'étant pas une dimension symbolique. Le « bleu » de cette agence ne peut pas être un vernis du « vert », l'eau et ses écosystèmes aquatiques doivent occuper une place de choix dans cette Agence qui se crée à partir de l'ONEMA.

Il restera néanmoins à gagner sur le plan de la gouvernance : cette Agence et le Comité National de la Biodiversité devront accueillir les acteurs de l'eau.

La biodiversité est une donnée et une préoccupation forte. Mais elle ne doit pas effacer une autre préoccupation toute aussi légitime : une eau en quantité et en qualité suffisantes, une faune et une flore aquatiques, une réelle continuité écologique,...

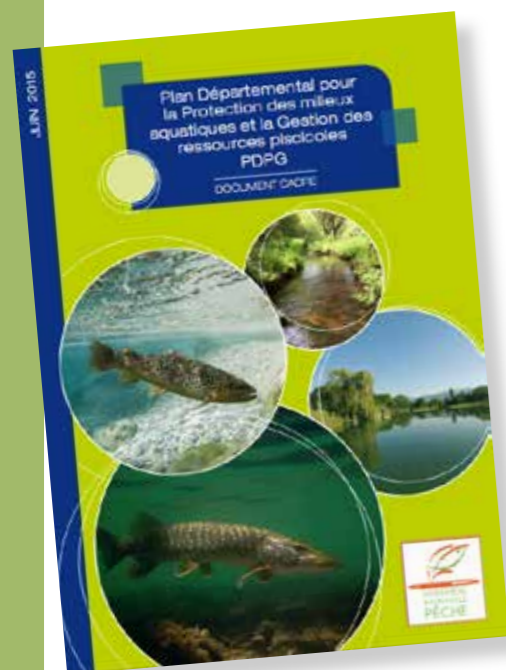
De ce point de vue, nous regrettons que le gouvernement ait étendu le domaine d'intervention des Agences de l'Eau à la Biodiversité terrestre au-delà du simple financement de l'Agence Française de la Biodiversité. Cette extension est, selon notre organisation, une négation du principe de « l'eau paie l'eau », de récupération des coûts et de participation financière

de tous les acteurs intéressés. A titre indicatif, le pêcheur est le seul acteur de loisir à s'acquitter d'une redevance pour protéger la biodiversité aquatique. Les moyens de la politique de l'eau ne

doivent pas être dispersés et ce d'autant que tous les ans le gouvernement fait un prélèvement exceptionnel sur le budget des agences de l'eau et l'affecte au budget de l'Etat. D'autres ressources doivent par conséquent être trouvées si l'on ne souhaite pas bâtir la politique de la biodiversité en bradant la politique de l'eau. »

“ On ne souhaite pas bâtir la politique de la biodiversité en bradant celle de l'eau. ”

Révision des Sdage et implication des pêcheurs



■ ■ ■ C'est une phase importante qui vient de s'achever pour l'élaboration des nouveaux Schémas Directeurs de Gestion des Eaux (SDAGE) ce 18 juin : la consultation publique des sept bassins versants est désormais close. Les fédérations départementales de pêche, et les associations de protection des poissons migrateurs, n'ont pas manqué d'y participer, via les Unions.

La loi sur l'eau : une plus large place aux pêcheurs dans les Comités de Bassin

L'ancienne ministre de l'écologie, Delphine Batho, s'est saisie de l'occasion de la présentation de la loi biodiversité à l'Assemblée Nationale pour revenir sur la politique de l'eau en France. Elle a convaincu la majorité de l'Assemblée de modifier la composition des comités de bassin qui ont une influence sur les choix des agences de l'eau et d'y faire une plus large place aux représentants des consommateurs, pêcheurs, associations de défense de l'environnement.

Les enjeux sont de taille : le bon état quantitatif et qualitatif des cours d'eau, imposé par la Directive Cadre Européenne, ne sera pas atteint en 2015. La plupart des bassins demande d'ailleurs des dérogations jusqu'en 2027 pour un certain nombre de cours d'eau superficiels et souterrains.

Pour les fédérations de pêche et leur union, cette consultation est l'occasion idéale de mieux protéger les rivières françaises, dont les pêcheurs ont en partie en charge la gestion piscicole (lire encadré), mais aussi de permettre d'atteindre l'objectif fixé par la DCE. Et ce, d'autant plus que ces groupements de fédérations départementales de pêche se sont organisés depuis ces dernières années afin de porter d'une voix commune les problématiques relevées dans leur territoire et particulièrement au sein des instances de concertation locale. « Les pêcheurs sont représentés au sein de tous les Comités de bassin de France », rappelle Jean-

Paul Doron, vice-président du Comité de Bassin Loire-Bretagne, de la FNPF et président de l'Union Régionale de pêche de Bretagne, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire. Une victoire pour cet élu qui s'est battu pour accroître la représentativité des pêcheurs dans ces derniers. Il était important de porter une expertise plus large comme le souligne Fabien Chiri, responsable technique de l'Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Rhône-Méditerranée et Corse (UFBRMC) : « Sur le précédent SDAGE, les 24 fédérations de pêche de ce bassin, ainsi que l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée avaient émis des avis séparés. Le travail de cette nouvelle union régionale, créée en 2013, qui se calque sur le domaine d'intervention du comité de bassin, est justement d'apporter une vision globale à cette échelle et de regrouper les expertises de terrain afin d'en faire un seul et même document », explique-t-il.

Un regroupement d'avis particulièrement efficace : un argumentaire technique avec des propositions d'amendements a été envoyé lors de l'avant projet. Plusieurs problématiques ont été soulignées : développement de l'hydroélectricité, pression démographique, prélèvements agricoles, changement climatique, protection des réservoirs biologiques... autant de sujets listés et étayés par les fédérations de pêche. De plus, sous l'impulsion de leurs Unions de bassin, les 24 fédérations de pêche ont également sollicité les partenaires locaux afin de les sensibiliser à la protection des milieux aquatiques. « Nous avons fait de même avec nos différents partenaires institutionnels à l'échelle du bassin », indique Gérard Guillaud.

« Dans le projet de SDAGE il y a bien entendu certaines avancées que nous saluons », souligne Gérard Guillaud, président de l'UFBRMC. « Notamment la politique à tenir contre les inondations, qui préconise en priorité de restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et les champs d'expansion de crues. » Néanmoins, l'Union de Bassin souhaite aller plus loin, en particulier sur les projets hydroélectriques. Le document est encore trop « permissif » selon



l'UFBRMC. Ce bassin fait partie, avec ses zones de montagne, des plus impactés par ce type d'ouvrages. C'est aussi la région de France où le nombre de nouveaux projets est le plus important. Autant de pressions sur les milieux aquatiques qui peuvent poser de grandes difficultés quant à l'atteinte des objectifs de la DCE. « Nous demandons prioritairement l'optimisation de l'existant. Concernant les nouveaux ouvrages, il faut qu'il y ait un vrai enjeu de production d'électricité et une valorisation économique, touristique et environnementale autour de ces derniers. Nous nous opposons aux ouvrages qui ne bénéficient qu'à des acteurs privés et non à la collectivité entière », prévient le président.

Des préconisations d'autant plus importantes que le rapport 2014 de l'agence de l'eau sur l'état des eaux du bassin RMC montre que seuls « 52% des masses d'eau sont en bon état ». Des chiffres comparables à aux autres SDAGE : le projet de SDAGE d'Adour-Garonne prévoit de reporter à 2027 le bon état écologique pour 543 masses d'eau superficielles sur les 2 809 recensées. Des exemples parmi tant d'autres, qui soulignent néanmoins la difficulté rencontrée par les Comités de Bassins de résoudre l'équation « bon état des cours d'eau » et « pressions économiques, industrielles et démographiques. »

A titre d'exemple, le bassin RMC est fortement impacté par la croissance démographique. La région, et plus particulièrement le Langue-

doc-Roussillon¹, connaîtra la plus forte augmentation de population d'ici 2040. Un point sur lequel l'UFBRMC est particulièrement vigilante. « Nous avons souligné la nécessité d'arrêter de construire des habitations dans les zones inondables, dans le cadre de l'élaboration du SDAGE. Pas uniquement parce que ces aménagements détruisent les milieux aquatiques (endiguement, destruction de zones humides...) mais aussi dans un souci de protection des populations locales », indique Gérard Guillaud. L'intérêt de regrouper l'expertise des pêcheurs par bassin est grand : chacun présentant des particularités environnementales qui lui sont propres. « Le bassin RMC est à la fois une région touchée par des problématiques liées à la gestion quantitative de la ressource en eau, mais aussi par des particularités topographiques qui font des têtes de bassin des réservoirs biologiques d'importance, avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales (truites, chabots, écrevisses à pieds blancs, ...). Ces têtes de bassinensemencent les zones situées en aval », rappelle Fabien Chiri. Le projet de SDAGE recense 646 réservoirs biologiques en Rhône-Méditerranée. Les fédérations se sont prononcées sur 126 d'entre eux... pour les ajouter à la liste ou bien les retirer lorsqu'ils ne présentent pas d'intérêt biologique particulier, justifications à la clé.

Pour Jean-Paul Doron, cette concertation, et le rôle des pêcheurs, sont d'autant plus importants que la pression des acteurs économiques,

Les PDPG : un nouveau pas vers la reconnaissance

Avec la nouvelle trame des Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) servant à la réactualisation prévue par 34 fédérations d'ici deux à trois ans, les pêcheurs feront un nouveau pas vers la reconnaissance de leur expertise. Le projet de Loi sur la biodiversité les reconnaît comme documents de référence. Par ailleurs, le projet de SDAGE RMC 2016-2021 reconnaît aujourd'hui explicitement le rôle des PDPG en termes de gestion piscicole, mais également en termes de préservation et restauration des milieux aquatiques.

en particulier agricoles et hydroélectriciens, est forte actuellement. « Au regard des états des lieux de 2013, du niveau des pollutions diffuses et de la dégradation de l'hydromorphologie, cette pression est intolérable. Elle s'évertue à amoindrir la portée des Sdage, alors que la dégradation de l'eau et des cours d'eau est manifeste et que nous sommes loin des objectifs fixés par la DCE », poursuit-il, regrettant que l'eau, qui « emporte une notion de partage et de responsabilité individuelle et collective », soit l'objet d'une « spéculation et appropriation par certains acteurs économiques, au détriment de l'intérêt général et à des coûts économique et socialement inacceptables. » Ici, il s'agit avant tout de faire peser le point de vue des pêcheurs, qui est, note Gérard Guillaud, « sans conteste, du côté de l'intérêt général face aux intérêts particuliers ».



1 - Etude INSEE la population des régions en 2040.

Les pêcheurs aux premières loges du retour des migrateurs

■ ■ ■ Alose, lamproie marine, truite de mer, saumon atlantique, esturgeon... les poissons migrateurs naissent en eau douce, grandissent en mer et reviennent se reproduire en eau douce, à l'exception de l'anguille qui fait le chemin inverse. Comment les protéger, comment restaurer leurs populations en régression, et même disparues dans certains cours d'eau ? En limitant les obstacles à leur migration, en restaurant la continuité écologique, en les faisant découvrir ou redécouvrir au grand public, en militant pour préserver la qualité et la quantité de l'eau de nos fleuves, en étudiant leur comportement pour adapter nos actions...

Le saumon revient dans le Rhin



Prenant sa source dans les Alpes au-dessus de Zurich, le Rhin traverse pas moins de six pays (la Suisse, le Liechtenstein, l'Autriche, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas) avant de rejoindre la mer du Nord, 1 320 kilomètres plus loin. Or, celui qui en était le symbole et qui faisait la fierté de ses riverains depuis des siècles, le mythique saumon atlantique, a cessé de fréquenter le fleuve dès les années 1950.

Reconfiguré par les activités humaines, réceptacle des rejets des industries et agglomérations qui le bordent, le Rhin fut considéré, dans les années 1970, comme le fleuve le plus pollué d'Europe, jusqu'à l'accident de Sandoz, en 1986¹. Cet électrochoc, avec sa mortalité piscicole spectaculaire, « a entraîné une prise de conscience des acteurs et une volonté de régénérer l'écosystème », raconte Robert Erb, président de la fédération de pêche du Bas-Rhin. Avec un Programme d'Action Rhin lancé dès 1987, le renforcement des compétences de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)

en 1999 et le nouveau Plan Rhin 2020 adopté en 2001, le saumon a bénéficié, depuis trente ans, à la fois d'aménagements lui permettant de remonter le courant et d'actions de restauration de la qualité de l'eau du fleuve. Dès 1995, un saumon est capturé à Saint-Olivier, au pied du barrage de Gamsheim.

Témoin d'une renaissance

« L'espèce est le témoin principal de la renaissance du Rhin, symbole de la qualité de l'eau retrouvée », s'enthousiasmait Robert Erb à l'occasion du Symposium Tri régional sur le Saumon organisé en février dernier à Bâle. Mais il reste prudent : de nombreux obstacles freinent encore le retour du migrateur sur les sites où il est né. « S'il est satisfaisant de voir le saumon revenir à l'échelle du bassin, dans l'Ill, la Bruche, la Lauter, la Fecht... Ce sont les frères du Rhin qui sont les plus importantes, et celles-ci ne sont pas encore bien accessibles. Cependant, cela prouve que la qualité du milieu s'améliore significativement ».

Des obstacles infranchissables

Mais à l'aval, dans l'estuaire hollandais, de nombreuses écluses du Haringvliet, destinées à protéger les polders des marées, restent trop souvent fermées, empêchant les migrateurs de

quitter les eaux saumâtres. Robert Erb a bon espoir que la question de ces écluses soit réglée comme prévu par le Plan Rhin en 2018. Il relève aussi la question des écluses sur le canal d'Alsace, qui bloquent encore le passage en aval de Rhinau. « Il y a peu de chances qu'elles soient équipées de passes avant 2020 comme la convention le prévoit, car réaliser un ouvrage de franchissement prend du temps à EDF », admet-il. On se dirigerait donc vers l'acheminement de reproducteurs par péniche, entre Rhinau et Vogelgrun.

Réintroduire et suivre

Le Rhin est aujourd'hui considéré comme l'un des fleuves les plus propres d'Europe et le retour du saumon a beaucoup à voir avec la qualité retrouvée des eaux. Mais il doit aussi beaucoup à l'Association Saumon Rhin, créée par des pêcheurs et des naturalistes en 1992, sous l'impulsion des instances politiques chargées de restaurer l'écosystème du bassin rhénan, alors même que cette espèce est interdite à la pêche. Cinq fédérations de pêche en sont aujourd'hui membres (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Ardennes, Moselle et Vosges), ainsi qu'Alsace Nature, le Conservatoire des sites alsaciens, l'Union Régionale de la Pêche du Grand Est et l'Union des Associations de Pêche et

de Protection des Milieux Aquatiques de Strasbourg. Cinq salariés s'occupent au quotidien des missions pour le retour du saumon et des autres espèces de grands poissons migrateurs.

Des résultats encourageants

À leur disposition, deux stations vidéo installées dans les passes à poissons aménagées respectivement en 2000 et 2006 aux barrages d'Iffezheim (40 km au nord de Strasbourg) et Gamsheim (25 km en amont). À Iffezheim, le suivi scientifique, assuré également par un système de piégeage, permet de comptabiliser en moyenne 70 saumons chaque année (mais aussi des truites de mer, des aloses, des lamproies...). « Ce sont des résultats encourageants », précise Gabriel Edel, directeur de Saumon Rhin. « Ils sont dus à une étroite collaboration entre les membres du Rhin supérieur de la CIPR qui se réunissent régulièrement, harmonisent leurs décisions, coordonnent leurs alevinages... » Ces alevinages (de 300 000 à 500 000 par an) sont encore insuffisants : « Il en faudrait deux fois plus » pour compenser les pertes au moment de la remontée comme de la descente des cours d'eau. Car l'objectif du Plan Rhin 2020 d'équiper tous les barrages de passes à poissons est loin d'être atteint.

La plus grande passe à poissons d'Europe, à Gamsheim, est aussi un outil de sensibilisation.



1 - Le 31 octobre 1986, lors de l'incendie d'un entrepôt des laboratoires Sandoz à Bâle, l'eau destinée à éteindre les flammes se mélange aux centaines de tonnes de produits chimiques, dont certains extrêmement toxiques, contenus dans l'entrepôt et se déverse dans le Rhin entraînant la mort de milliers de poissons, une pénurie d'eau potable dans toute la région, ainsi que de graves conséquences sur la biodiversité à long terme.

L'alose se refait une santé peu à peu dans le Rhône

Avec les nombreux ouvrages hydroélectriques qui jalonnent le Rhône, les populations d'aloses étaient en régression dramatique sur le bassin, alors qu'on les pêchait traditionnellement du lac du Bourget à l'embouchure jusque dans les années 1950.



Espèce migratrice emblématique du bassin, l'alose est au cœur des missions de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM), créée en 1993 par les pêcheurs à la demande de l'État pour gérer le Plagepomi (Plan de gestion des poissons migrateurs). Celui-ci achève sa troisième phase sur des résultats encourageants puisqu'elle se rencontre jusqu'à plus de 200 kilomètres de l'embouchure du Rhône alors qu'on ne la rencontrait qu'à l'aval du premier barrage (70 km).

Bullomètre

« C'est l'effet des actions de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau menées avec la Compagnie nationale du Rhône, mais aussi avec les partenaires des territoires, dont les associations de pêche, qui favorisent la libre circulation sur les affluents », explique Isabelle Lebel, directrice de MRM.



Les pêcheurs aux premières loges du retour des migrateurs

...L'alose se refait une santé peu à peu dans le Rhône



Reproduction de grande alose à Bruch (47) pour l'alevinage du Rhin, www.alosa-alosa.eu



Transport de grande alose pour reproduction à Bruch (47)



Reproduction de grande alose dans le milieu naturel



Conditionnement de géniteurs de grande alose pour la reproduction à Bruch (47), www.alosa-alosa.eu



« Ainsi, la rivière le Gardon est ouverte sur plusieurs dizaines de kilomètres. L'Ardèche, qui abrite des zones de frayères très intéressantes, fait l'objet d'une forte dynamique locale pour le rétablissement de la continuité écologique ». Ce retour de l'alose est à la fois constaté grâce à des carnets de pêche remplis par les pêcheurs et des suivis de la reproduction sur le terrain. Ces derniers, onéreux, péniblement effectués de nuit pour compter les actes de reproduction, nommés « bulls », devraient pouvoir être automatisés grâce à un « bullomètre » d'ici quelques années.

Incertitudes

Dans les autres bassins, la situation de l'alose est plus contrastée. Elle continue à se faire désirer en Garonne/Dordogne, malgré un moratoire. Menacée d'extinction dans les années 1980, l'alose avait bénéficié d'actions de restauration et la population avait atteint un pic à la fin des années 1990. Mais les années 2000 ont vu son stock décliner au point que les pêcheurs ont demandé un moratoire en 2008. « On s'attendait à un rebond avec le moratoire, et il n'est pas arrivé », se désole David Clavé, chargé de mission Projet Life Alose à l'associa-

tion Migado. « Les causes sont incertaines, mais l'exploitation inconsidérée de la ressource a été un élément déclencheur. C'est aussi le résultat de facteurs variés et cumulatifs. Les usages hydroélectriques sur le bassin sont très perturbants, sans compter les pollutions agricoles et urbaines ou le legs de l'extraction de granulats. » Un stock réduit et des conditions de vie incertaines suffisent à bloquer le développement de la population, « qui est moins résiliente que nous le pensions », même si la question du chalutage en mer peut se poser.

Des questions

Plus au nord, « on a gagné en qualité de l'eau avec la station d'épuration de Saint-Lô », se réjouit Albert Desdevises, président de la fédération de pêche de la Manche. « Et le taux de survie des aloses s'améliore. Avec plus de 3 000 individus recensés en 2013, on peut être satisfait, même si l'on ne connaît pas les capacités d'accueil de la Vire », explique Fabien Goulmy, chargé de mission, ce qui permettrait des comparaisons. Ce regain d'abondance, constaté également dans la Douve, la Sée et la Sélune, est-il vraiment un retour ? Y avait-il des aloses dans la Manche aux siècles précédents ? Il n'existe pas de tradition de pêche à l'alose ici... Ce poisson opportuniste bénéficie en tous cas des améliorations des habitats et de la libre circulation sur certains axes grâce au travail mutuel des fédérations de pêche et des associations pour les poissons migrateurs.

L'apron, sentinelle du bassin du Rhône

Autrefois répandu, l'apron du Rhône ne survit aujourd'hui que dans le Doubs suisse, la Loue, le bassin de l'Ardèche, la Drôme, le bassin de la Durance et le Verdon, soit dix fois moins de linéaire qu'il y a un siècle ! Au premier rang des responsables, l'aménagement des cours d'eau, mais aussi la qualité et la quantité de l'eau des rivières.



© M. Georget CEN RA

Inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne, l'apron du Rhône est strictement protégé au niveau international et fait partie des espèces d'intérêt communautaire pour la Directive Habitats : il « nécessite la désignation de zones spéciales de conservation » (annexe II) et « une protection stricte » (annexe IV). Il est protégé sur l'ensemble du territoire national. Après deux programmes « Life » de préservation, il fait l'objet d'un plan national d'actions sur 2012/2016 coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (Cen RA). Les fédérations de pêche concernées se sont naturellement associées à ce programme qui comprend plus d'une trentaine

d'actions visant à mieux connaître et faire connaître l'espèce, surveiller les populations existantes et améliorer leurs conditions de vie alors même que cette espèce n'est pas pêchée.

Mieux connaître l'apron pour mieux le protéger

« Nous avons ainsi considérablement amélioré nos connaissances sur l'espèce, ce qui nous permet de mieux orienter les actions de préservation », explique Delphine Danancher, responsable scientifique au Cen RA. Ainsi, le linéaire de présence s'étend en Ardèche, grâce aux passes tout à fait particulières qui ont été aménagées spécifiquement, mais qui servent bien entendu à toutes les espèces. De petite taille et peu vaillant pour lutter contre le courant, l'apron peut le remonter si le dénivelé n'est pas trop important et à condition qu'on

lui ménage des petites aires de repos ! « Il faut le faire connaître », insiste Julien Rochette, moniteur guide de pêche de l'association de pêche de la Beaume Drobie à Joyeuse (Ardèche), « car les gens ne se rendent pas compte des conséquences de leurs actes. Ainsi, ces petits barrages que l'on construit en vacances avec des cailloux dans les rivières sont anodins individuellement, mais multipliés tout au long du cours d'eau, ce sont des obstacles infranchissables pour les poissons. Nous organisons des sorties de terrains avec les élèves des écoles et même leurs parents ». C'est amusant, car les aprons ont des yeux qui reflètent la lumière des lampes frontales des observateurs, et c'est heureux : pas besoin de les capturer pour les compter !

En savoir plus : www.apronrhone.fr



© M. Georget CEN RA

Une incroyable aventure

Julien Rochette fait partie des acteurs d'un documentaire de 26 minutes produit par le Cen RA et de nombreux partenaires dont les Fédérations de Pêche : « Apron, l'incroyable aventure d'un poisson sentinelle ». Ce DVD nous plonge dans la vie quotidienne du poisson, ses amours, sa quête de nourriture et d'eau claire... Il est consultable en ligne : www.cen-rhonealpes.fr/le-film-apron-est-en-ligne.



En savoir plus

www.migrateursrhonemediterranee.org
www.migado.fr
www.logrami.fr
www.migradour.com
www.observeur-poissons-migrateurs-bretagne.fr
<http://www.migrateurs-charenteseudre.fr>

Saint-Pierre-et-Miquelon : le royaume de l'omble de fontaine

■ ■ ■ Saint-Pierre-et-Miquelon a désormais une fédération de pêche, rattachée à la FNPF, qui compte 840 pêcheurs. Là-bas, l'omble de fontaine est roi. Interview du président de la Fédération Territoriale de Pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon, Robert Langlois.

Pêche : Comment se compose le territoire de pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon et quelles y sont les espèces ?

Robert Langlois : « L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé d'une multitude de petits ruisseaux. La pêche est permise à Miquelon et à Langlade dans certains ruisseaux entre le 1^{er} mai et le 31 juillet. Sinon, l'archipel est composé d'étangs de 1^{ère} catégorie. L'espèce principale est l'omble de fontaine. C'est le seul poisson pêché avec l'éperlan. L'anguille d'Amérique abonde dans beaucoup de cours d'eau et d'étangs mais sa pêche, bien que permise, n'est pas pratiquée ou très peu. Le saumon atlantique est présent uniquement dans la «Belle-Rivière» de Langlade. Sa pêche est interdite. Enfin, l'éperlan arc-en-ciel est pêché dans les étangs communiquant avec la mer. »

Pêche : Quelles sont vos problématiques environnementales à Saint-Pierre-et-Miquelon ?

R.L. : « Depuis quelques années, les pêcheurs se sont rendus compte que l'omble de fontaine commençait à se faire rare. Une piscicul-

ture à Saint-Pierre fut mise en place par des bénévoles. Il s'agissait de prélever des géniteurs dans les ruisseaux locaux, puis d'alimenter les étangs en alevins chaque année. La pêche à outrance pendant deux siècles, sans aucune réglementation de taille, de quantité... mais aussi les effets de l'érosion, le changement climatique sont autant de signaux qui ont fait qu'il a fallu prendre des dispositions. C'est en 2008 que la question de la création d'un Comité pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (CPPMA créé en 2010) a été lancée puis rapidement mise en place pour un plan de gestion de trois années, avec l'aide de la DTAM, de l'agence de l'eau, du Conseil Territorial. Une fois ces trois années écoulées, il fallait mettre en place le plan de gestion. Les associations et le CPPMA se sont alors tournés vers la FNPF.

Les problématiques environnementales ne sont pas exactement les mêmes entre Saint-Pierre et les deux autres grandes îles Miquelon et Langlade. Ces dernières sont préservées en ce qui concerne la pollution. C'est loin d'être le cas pour l'île de Saint-Pierre où des ruisseaux ont été enfouis pour laisser place à des routes et constructions. Les rejets de certaines entreprises directement dans les ruisseaux ont pollué certains étangs. Il y a donc beaucoup de travail pour essayer de récupérer ce qu'il est possible... Par contre, tout le nord de l'île, de ce qui correspond à ce qu'on appelle «la Montagne» est encore épargné par la pollution. »

Pêche : Quels sont les enjeux de vos deux îles en matière de pêche ?

R.L. : « Il s'agit de pouvoir maintenir une population piscicole « saine » par rapport à la pres-



Les associations de pêche de Saint-Pierre et Miquelon et l'association des Joyeux Pêcheurs de Miquelon avaient reçu une délégation de la FNPF du 8 au 12 octobre 2013. Elle était accompagnée d'un scientifique, Daniel Gerdeaux.

sion de pêche et au réchauffement climatique. Ceci avec une gestion patrimoniale (reproduction naturelle) sans alevinage. Il faut également revaloriser les milieux naturels délaissés par les pêcheurs à cause de la pollution et mieux faire connaître les autres en meilleur état. »

Pêche : Qu'attendez-vous de la FNPF ?

R.L. : « Nous attendons de la FNPF une aide et un soutien pour sauvegarder l'omble de fontaine qui est une espèce indigène. Nous attendons qu'elle nous épaulé dans l'éducation à l'environnement des jeunes dans les écoles (ce que le CPPMA avait déjà entamé depuis 2010). Enfin, nous souhaitons un accompagnement dans des travaux de plus grande envergure que nous ne pouvons supporter seuls : ouverture de l'étang de Mirande à la mer à Miquelon, solution envisagée pour enrayer la maladie du «point noir» chez l'omble de fontaine, sauvetage de l'étang du Milieu à Saint-Pierre, aménagements d'étangs de proximité pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour la pêche de loisir en famille. »



1 - La délégation FNPF était composée de M. Claude Roustan, président de la FNPF, M. François le Sager, trésorier et de M. Bernard Breton, secrétaire général. Ils étaient accompagnés de Daniel Gerdeaux, chercheur qui a effectué plusieurs missions scientifiques dans l'archipel ces 10 dernières années.

[DOSSIER] LOI BIODIVERSITÉ AVANCÉES ET RISQUES POUR LA POLITIQUE DE L'EAU

Les cormorans, surprotégés ?

■ ■ ■ Menacé de disparition il y a trente ans, protégé par la Directive Oiseaux¹, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau où survivent des espèces piscicoles, elles aussi protégées.

Motion au ministère, courriers aux élus, manifestation et colloque... Depuis vingt ans, les responsables de la pêche associative en France attirent l'attention des pouvoirs publics sur la pression exercée par les cormorans sur la biodiversité piscicole, sans succès... Jusqu'au projet de loi relatif à la biodiversité qui prévoit d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance sur le sujet. Cela permettra, sous certaines conditions, de déroger à l'interdiction de détruire, d'enlever ou d'endommager intentionnellement les nids et les œufs des oiseaux. Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000² à s'installer en France³ après avoir nidifié en Europe du Nord. Redoutables prédateurs, ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour chacun⁴. Opportunistes, ils s'attaquent aux espèces disponibles dont les migrateurs, le brochet, l'ombre commun et la truite... Sous leurs yeux les pêcheurs voient les cormorans ingurgiter ou blesser des poissons dont ils préservent les habitats. Des moyens financiers et des efforts humains qu'ils ont le sentiment de voir réduits à néant. « Nous avons, sur les annexes hydrauliques de la Loire, depuis dix ans, fait dépenser à la collectivité 1,5 million d'euros pour réhabiliter les frayères, les zones de connexion, qui servent à la reproduction des poissons, mais

aussi d'autres animaux, papillons, oiseaux... Aujourd'hui, les cormorans sont des prédateurs dans ces zones réhabilitées grâce aux deniers de la collectivité : ils vont là où il y a du poisson ! » Jacky Marquet, président de la fédération de pêche d'Indre-et-Loire, est excédé par le manque de réactivité des pouvoirs publics.

Si le taux de prédation est difficile à évaluer sur les eaux libres, la situation peut être localement dramatique dans les piscicultures déjà en situation économique difficile du fait de marges faibles et de la concurrence nouvelle des pays de l'Est de l'Europe. « Le cormoran a tué la pisciculture en Sologne, en Champagne, dans le Forez et est en train de la tuer en Brenne et dans la Dombes », se désole Bernard Breton, secrétaire général et longtemps rapporteur de la FNPF au sujet de l'oiseau.

Devant la situation, la FNPF soutient les dérogations administratives de tirs, au nombre de 49 000 en 2014 au niveau national. Mais ils sont loin d'être suffisants et la FNPF, dans un avis remis au MEDDE en août 2014, souhaite qu'ils soient revus à la hausse, notamment pour lutter contre l'expansion de la sédentarisation. On dénombrait en effet sur le territoire 8 683 couples nicheurs en 2012 contre 6 444 en 2006 et 4 929 en 2003. « Dans la

« On protège mieux contre le cormoran la « biodiversité appropriée » que la biodiversité commune de nos rivières ».

réglementation on protège mieux, contre le cormoran la « biodiversité appropriée » installée dans les aquacultures que la biodiversité commune de nos rivières. C'est intolérable » s'indignent régulièrement les instances de la pêche de loisir.

Cependant, le cormoran ne connaît pas les frontières et les pêcheurs ne comprennent pas pourquoi les préconisations du rapport Kindermann⁵, pour un plan de gestion de l'espèce au niveau européen, ne sont pas appliquées. « Seul un plan de gestion européen accepté par l'ensemble des pays (UE et autres) est susceptible d'apporter une solution satisfaisante et durable au problème du cormoran. Les pêcheurs attendent néanmoins avec impatience la mise en œuvre des prélèvements des œufs et des nids des cormorans, là où ils portent atteinte aux milieux aquatiques », conclut Michel Balay, président de la fédération des Vosges et responsable du dossier à la FNPF depuis 2014.

Les cormorans ingurgitent entre 300 et 500 g de poissons par jour.



1 - Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 sur la protection et la gestion des oiseaux sauvages en Europe qui remplace la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979. Elle vise à protéger les oiseaux, leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. 2 - 106 824, selon le dernier comptage réalisé du ministère de l'Écologie en janvier 2013. 3 - Sans compter ceux qui la traversent vers l'Italie, l'Espagne ou l'Afrique du Nord. 4 - Les chiffres varient selon les méthodes d'études. 5 - Rapport Heinz Kindermann, Commission de la pêche du Parlement européen : document de travail relatif à l'élaboration d'un plan européen de gestion des cormorans permettant de réduire l'impact croissant des cormorans sur les ressources halieutiques, la pêche et l'aquaculture, juin 2008.

■■■ Classé comme « espèce vulnérable » sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le brochet fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir. La FNPF a proposé des solutions, dont une partie sera intégrée dans le cadre de la loi biodiversité.



Vers une meilleure protection du brochet

C'est une espèce qui fait l'objet de toutes les attentions depuis des années déjà. Rien que sur l'année 2014, la FNPF a accordé 70 subventions¹ aux fédérations départementales de Pêche pour des actions ne visant exclusivement que ce grand carnassier. En tout 1,5 million environ ont été employés à sa protection dans ce cadre, subvention FNPF comprise.

Ce poisson fait également l'objet d'une réglementation spécifique dans les cours d'eau de seconde catégorie². Le code de l'environnement impose de dates d'ouverture et de fermeture de sa pêche mais aussi d'une maille minimale à respecter. Néanmoins, cette protection n'est pas assurée en première catégorie et la FNPF aimerait étendre cette dernière à ces cours d'eau... où le brochet

n'hésite pas à poindre le bout de son nez ! Mieux : les pêcheurs souhaiteraient renforcer ces mesures en proposant des quotas, comme il en existe déjà pour les saumons et les truites de mer...

Des mesures qui nécessitent des aménagements législatifs particuliers que la fédération nationale a portés dans le cadre du projet de loi pour la biodiversité. La mise en place de tailles minimales de cette espèce implique notamment de remettre à l'eau les spécimens ne l'ayant pas atteinte. Un geste simple interdit en première catégorie. Le droit français fait peser sur le pêcheur aux lignes une sanction pénale (9 000 euros d'amende maximum) pour le fait de relâcher immédiatement certains poissons carnassiers à l'endroit même d'où ils proviennent, dont le fameux brochet. Cette disposition rend alors impossible la mise en place de ces propositions de protection. Une situation ubuesque que les scientifiques n'hésitent pas à souligner eux-

mêmes : « *Le Brochet est toujours confronté à la destruction, l'altération et la dégradation de ses lieux de reproduction. Paradoxalement, l'espèce est considérée comme indésirable dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole, ce qui pose un problème pour sa préservation* », indique l'UICN dans son ouvrage « *La Liste rouge des espèces menacées en France - Poissons d'eau douce de France métropolitaine* »³.

Ce faisant, la FNPF a proposé des dispositions réglementaires permettant d'assouplir les règles applicables aux pêcheurs aux lignes susceptibles de relâcher des poissons lorsqu'ils souhaitent le gracier en première catégorie. Sa proposition permettra ainsi de relâcher le brochet capturé dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie où il a élu lui-même domicile. Par contre, **il ne sera toujours pas possible d'aleviner en brochet dans ces eaux**. Par ailleurs la FNPF a proposé la possibilité de réglementer la pêche dans certains plans d'eau de première catégorie, de la même manière qu'en seconde catégorie. De cette manière, le brochet et la

truite sont protégés là où leur présence est naturelle. « *L'Assemblée Nationale a approuvé l'idée que la remise à l'eau immédiate du brochet, du black bass et du sandre soit possible dans les cours d'eau de première catégorie, ainsi que la remise à l'eau immédiate de*

poissons non représentés. Nous attendons que cette disposition soit totalement acceptée avec le vote définitif de la loi, qui aura lieu normalement fin 2015 », explique Jean-Claude Priolet, secrétaire général adjoint de la FNPF et responsable de la commission législation, réglementation et statuts.

Une série de mesures phares pour les pêcheurs qui s'autorégulent déjà, quitte à se mettre en situation d'infraction, comme cela en est le cas, par exemple, en Ile-et-Vilaine. Une partie du Frémur, non loin de Dinard, est classée en première catégorie. Or, pendant la guerre les Allemands ont construit un premier

“L'Assemblée Nationale a approuvé l'idée que la remise à l'eau immédiate du brochet, du black bass et du sandre soit possible dans les cours d'eau de première catégorie.”



1 - D'autres actions « toutes espèces » ont été subventionnées par la FNPF. En tout, la FNPF recense 747 actions « toutes espèces » et 5 actions spécifiques « carnassiers » en 2014 sur les 1 080 subventionnées cette année là.

2 - Les rivières et plans d'eau de première catégorie sont ceux qui sont « principalement peuplés de truites » ainsi que ceux où une protection spéciale de ce poisson est à assurer. En seconde, sont répertoriés tous les autres cours d'eau, plans d'eau ou canaux.

3 - Ouvrage disponible en ligne sur http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Liste_rouge_France_Poissons_d_eau_douce_de_metropole.pdf

[DOSSIER] LOI BIODIVERSITÉ AVANCÉES ET RISQUES POUR LA POLITIQUE DE L'EAU

ouvrage (il en existe trois aujourd'hui). Sur la première retenue d'eau, puis sur les deux autres ensuite, le brochet a trouvé sa place dans ces eaux plus chaudes et stagnantes. « Dans les faits les parties des retenues du Frémur classées en 1^{ère} catégorie, les pêcheurs réagissent comme s'ils étaient en seconde. Ils ne pêchent les brochets qu'à partir du 1^{er} mai et remettent le poisson à l'eau quand ils le souhaitent comme le ferait n'importe quel pêcheur de carnassiers », explique Sylvie Sinay, présidente de l'association de pêche, le Moulinet de Dinard.

Dans certains départements comme les Ardennes, la seconde catégorie est quasi inexistante. 2 800 km de cours d'eau sont classés en première catégorie contre 670 en seconde. Et pourtant... « Nous avons réalisé une pêche de sauvetage sur la Sormonne, classée en première catégorie sous l'usine hydroélectrique. Nous avons capturé 18 brochets ! », indique Michael Kobusinski, agent de développement de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques des Ardennes. Une situation qui n'a rien d'exceptionnelle dans ce département parcouru d'eaux vives. Sur l'Aulnois, la Vence, la Saulces, pour n'en citer que quelques uns, les résultats des pêches électriques étaient plutôt

surprenants. Des brochets ont été répertoriés sur tous ces cours d'eau en plus ou moins grand nombre. Un état de fait naturel qui permettra à ce poisson de revenir ailleurs. « Le brochet n'a plus de zone de reproduction sur la Meuse. Sur certains de ses affluents, comme la Sormonne ou la Vence, il trouve un secteur favorable à son développement naturel. Cet état de fait est totalement bénéfique pour la reconquête du brochet dans ce fleuve », constate Michel Adam, président de la fédération de pêche 08.

Face à ces constats, pas question pour autant de revenir sur le classement général des cours d'eau de première catégorie là où les carnassiers cohabitent avec les truites. En effet « pour maintenir cet équilibre « naturel », l'interdiction d'empoisonnement, d'alevinage ou de déversement par vidange en brochet doit être maintenue en 1^{ère} catégorie », souligne Jean-Claude Priolet. Un sujet d'autant plus important que certaines fédérations tendent volontairement à demander le classement des cours d'eau en première catégorie, suite au retour de truites de souche. Un travail qui pourrait être mis à mal en cas d'alevinage en brochets. « Sur le département l'ensemble des cours d'eau est classé en seconde catégorie car notre territoire présente un faciès de plaine. Or les contreforts du Sillon de Bretagne en Loire-Atlantique apportent une particularité à certains cours d'eau avec des débits plus soutenus et des eaux plus fraîches l'été, propices au maintien de la truite de souche atlantique, sur deux affluents de l'Erdre, le Cens et le Gesvre », constate Vincent Mouren, directeur de la fédération de pêche 44.

De manière générale, l'amendement proposé par la FNPF est essentiel pour une réforme de la réglementation de la pêche prenant en compte la situation du brochet, sans compromettre les véritables cours d'eau à salmonidés (lire également en pages 16 et 17).



Les bouillettes, auxiliaires indispensables du carpite



■ ■ ■ Ce sont de petites bouillettes que les carpistes connaissent bien : elles sont utilisées à la fois comme amorces : on les jette dans l'eau pour attirer le poisson, puis on en accroche une à l'hameçon pour l'attraper. Il faut donc plaire aux carpes : un savant mélange de science et d'expérience.

« Quand vous fabriquez des appâts, vous avez une obligation de résultat », explique Hugues Nello, PDG de Sensas. « S'ils n'attirent pas le poisson, le pêcheur n'y reviendra pas deux fois ! » Pour cela, la société s'appuie sur un réseau de 1 500 pêcheurs en Europe qui utilisent les produits et font des retours sur leur efficacité. Sensas propose depuis vingt ans une gamme de bouillettes dont la fabrication nécessite des ingrédients de qualité, des molécules correspondant au milieu aquatique, des essais en laboratoire, mais surtout une équipe de carpistes qui teste le produit avant sa commercialisation. « Il peut se passer trois ans avant de mettre au point une bouillette », précise Jean-Marc Lebreton, carpite émérite qui dirige la marque de bouillettes de Sensas, Starbaits, depuis sa création, « car chaque nouveau produit fait le va-et-vient entre le laboratoire et les pêcheurs ». La

gamme est assez large, car les bouillettes doivent correspondre à des situations variées (sites, qualité de l'eau, saison). Pour cette polyvalence, Starbaits récemment a imaginé une bouillette « yin yang » 100% naturelle constituée d'une zone claire et d'une zone foncée qui contraste avec le fond de l'eau quelle que soit sa couleur. Une façon d'attirer la carpe qui se guide autant à l'œil qu'à l'odeur.

Il arrive que les carpistes eux-mêmes soient à l'origine de produits. Jean-Marc Lebreton se souvient : « Nous étions au bord d'un étang et n'arrivions pas à attraper de poisson depuis deux jours. Les carpes étaient irrémédiablement attirées par des larves de porte-bois : aucune amorce ne les en détournait ! Alors, nous nous sommes amusés à ramasser ces larves et à les coller autour de nos bouillettes, et on a commencé à prendre du poisson ! » Sensas a industrialisé ce que les pêcheurs avaient fait de manière artisanale, et les Layerz sont nées.

« Dans le matériel de pêche, les appâts sont les derniers produits à être fabriqués en Europe : c'est un marché non délocalisable, mais très réglementé », précise Hugues Nello, regrettant que certains petits fabricants ne respectent pas les normes sanitaires en vigueur, qui sont un gage de qualité et de respect de l'environnement aquatique.

Pour plus de renseignements
www.starbaits.com

Sensas, leader européen des appâts

À l'origine spécialisée dans les appâts, la société Sensas, qui emploie 150 personnes en France et 50 en Europe, s'est développée depuis un peu plus de 10 ans dans d'autres produits et matériels pour la pêche de loisirs : cannes, leurres, hameçons... Qu'elle commercialise sous quatre marques dédiées à chaque univers : Sensas pour la pêche au coup, Illex pour la pêche au leurre, Pezon & Michel pour la pêche aux carnassiers et Starbaits pour les carpistes. Avec un chiffre d'affaires global de 35 à 40 millions d'euros chaque année, Sensas est aujourd'hui le leader européen des appâts et amorces¹.



1 - Le marché européen des appâts et amorces est évalué à 50 millions d'euros, dont un tiers pour les bouillettes.



En Ariège le camping de M et Mme Szczesniak a été développé autour des activités du lac.



La pêche, un véritable atout pour le tourisme vert

■ ■ ■ La pêche apparaît pour les professionnels de l'hébergement comme un vrai atout pour remplir leur agenda de réservations en arrière saison. Les fédérations départementales les aident grâce à des idées de produits « clés en main ».

C'est un camping, au bord d'un magnifique lac de 570 hectares, niché au cœur du pays cathare en Ariège que Vincent Szczesniak a repris en gérance en 2009. Depuis, ce camping a été qualifié « Hébergement Pêche » par la fédération départementale de l'Ariège et tire son épingle du jeu grâce, notamment, au développement de l'activité pêche. « Il est très intéressant pour nous de développer la pêche de loisir sur le lac de Montbel, en partenariat avec la fédération. En effet, en arrière saison nos réservations sont essentiellement liées à cette activité », précise Karine Szczesniak, son épouse. Un constat que ne démentira pas le président de la fédération de pêche de Savoie, Gérard Guillaud. Il a présenté aux partenaires institutionnels en octobre 2014 une étude sur l'impact écono-

mique de la pêche sur le lac du Bourget. La pêche apporte 1,6 million d'euros environ par an d'argent « neuf » à la Savoie grâce aux pêcheurs extérieurs. Ce loisir génère 9 emplois directs entre les détaillants d'articles de pêche, les guides professionnels, les prestataires liés aux bateaux (location...) et les collectivités piscicoles. Le lac du Bourget attire chaque année une foule de pêcheurs confirmés qui, contrairement aux idées reçues, ne viennent pas équipés de la tête aux pieds. « Les conclusions de cette étude, menée sur 2012 et 2013 par le cabinet Versant Sud, montre que 62% des pratiquants venant au lac du Bourget s'équipent sur place et que le panier moyen est de 115 euros. Si l'on comptabilise la dépense avec hébergement il s'élève à 1 017 euros ! », explique-t-il. Des chiffres importants pour la fédération de Savoie. Là-bas, la pêche rivalise avec le ski. « Ce bilan est très satisfaisant. Il démontre que la pêche apporte beaucoup à l'économie locale et nous espérons que les pouvoirs publics s'emparent de la problématique pour faire de la pêche une véritable vitrine touristique en s'appuyant sur les associations de pêche savoyardes », martèle Gérard Guillaud.

« La pêche permet de remplir le hors saison » En Ariège, département relativement épargné par le tourisme de masse, le travail de la fédéra-

tion de pêche, notamment au-travers de la qualification des hébergements, a changé la donne. « J'ai rencontré cette année Mme la préfète. Elle était agréablement surprise de ce que nous avons mis en place. Le Conseil départemental est favorable à nos actions car la pêche est un débouché touristique important pour le département. De nombreux étrangers viennent chez nous pour y trouver des poissons sauvages. De plus, la pêche permet de remplir le hors saison, mars, mai, septembre, octobre », indique Gérard Chouquet, président de la fédération 09.

Ces argumentaires font d'autant plus mouche que le secteur du tourisme français est l'un des premiers à apporter au pays des devises de l'extérieur. Un tiers de la consommation de tourisme en France est effectué par les étrangers. Le tourisme est également l'un des premiers secteurs créateurs d'emplois depuis 2004¹. Une donnée peu négligeable pour un pays en pleine crise économique. Alors autant chouchouter ces pêcheurs venus d'ailleurs.

Karine et Vincent l'ont bien compris et chaque année le couple ajoute des services supplémentaires afin de plaire aux pratiquants : local pour y stocker le matériel, délivrance de cartes de pêche sur place, de cannes pour les enfants, mise en relation avec un guide de pêche... Une

stratégie payante que les gérants comptent développer davantage d'année en année. « Nous avons demandé à la fédération de pouvoir vendre cet été des asticots et autres petits appâts dans notre commerce. Nous avons également pris contact avec un moniteur-guide professionnel dont les coordonnées figurent dorénavant sur notre site Internet, pour tous nos clients souhaitant se perfectionner », expliquent-ils.

En 2014, la fédération du 09 a mis en place des animations « pêche au coup » et « pêche au feeder », proposées par un animateur salarié deux fois par semaine en juillet et en août pour les enfants à partir de 8 ans. Les gérants ont joué le jeu en mettant en avant ces initiations : sur leur site Internet mais aussi lors de l'apéritif de bienvenue, organisé chaque dimanche, où l'activité et le milieu associatif pêche sont obligatoirement présentés. L'idée a tellement bien fonctionné que ces activités sont de nouveau proposées cette année à 18h afin de permettre aux petits vacanciers d'y participer après la découverte du terroir ariègeois. « Les parents sont ravis de voir une activité de pleine nature telle que la pêche proposée à leurs enfants. Ça leur permet notamment de souffler un peu après la visite de la journée », souligne Laurent Garmendia, directeur de la fédération départementale. L'an passé, suite à ces initiations, 19 enfants ont souhaité prendre une carte annuelle directement au camping. Et les 12 cannes en vente sont parties comme des petits pains.

Des réservations dues aux compétitions

Pour l'ouverture de la pêche au brochet en seconde catégorie, 80% des clients venus au camping étaient des pêcheurs. Même constat dans l'Eure-et-Loir où une étude, lancée par la fédération départementale de pêche, a révélé en 2014 que la majorité des nuitées en Haute-Vallée du Loir proviennent des compétitions et des championnats qui se déroulent autour de Châteaudun et des plans d'eau de la basse plaine. « Il est intéressant de constater que 262 pêcheurs ont séjourné dans nos hébergements qualifiés depuis 2012. S'ajoutent à ces derniers 117 compétiteurs », indique Nicole Bouvier, secrétaire à la FDAAPPMA 28 en charge des hébergements qualifiés. Pour enrichir l'offre, la fédération a proposé aux hébergeurs des « packages pêche au coup » gratuits pour ceux qui souhaitent

mettre ce matériel à disposition des clients, en contrepartie d'un week-end ou d'une semaine promotionnelle à prix compétitif, incluant une carte de pêche journalière ou hebdomadaire. « Nous avons une politique de développement du tourisme pêche. Il était primordial pour nous d'aider les hébergeurs dans ce sens », explique Michel Brossard, président de la fédération de pêche. En 2014, 1200 nuitées ont pu être ainsi comptabilisées sur le département.

Pour Karine et Vincent Szczesniak en Ariège ce sont effectivement les efforts des représentants des pêcheurs qui contribuent au développement de ce tourisme, comme la mise à l'eau, installée par la fédération de pêche en 2014. Le travail des uns et des autres a permis à leur camping de susciter même des envies auprès du public non-pêcheur, certains vacanciers incluant la pêche dans leur découverte du territoire, une fois sur place. « La pêche est complémentaire avec le vélo, le canoë. C'est un atout majeur », indiquent Karine et Vincent.

Pour Gérard Chouquet cet élan a été rendu possible grâce aux partenaires tels que la FNPF et le Club Halieutique Interdépartemental qui ont fait du développement touristique une des priorités, qu'il soit entre départements ou venant hors de nos frontières.

1 - Etude INSEE - 2008



Quand la compétition de pêche devient une vitrine de promotion territoriale



2 400 personnes ont été accueillies à la base de loisir de Saint-Nicolas de la Grave dans le Tarn-et-Garonne en juin 2014.



■ ■ ■ Les compétitions amicales peuvent servir de vitrine aux fédérations de pêche qui souhaitent montrer l'intérêt économique du loisir dans les territoires. Zoom sur deux événements : le Challenge Henri Hermet et « La silurade au bord du Lot » du Lot-et-Garonne.

1 - La Journée Nationale de la Pêche se déroule tous les ans le premier dimanche de juin, sur l'initiative de la Fédération Nationale de la Pêche en France, des fédérations départementales de pêche et des associations locales de pêche.

département proposait au grand public des promenades en bateau, en calèche ou en poney. « Toutes les animations ont très bien fonctionné, notamment le jeu « attrape-poisson ». Cette journée a été une réussite bien au-delà de nos espérances », explique Claude Dejean, président de la fédération de pêche du Tarn-et-Garonne.

Le président de l'association l'Attelage des deux rives, Bernard Cauwel, n'avait, lui non plus, jamais connu un tel engouement. « Nous avons frisé l'émeute », se souvient-il. Les chevaux ont fait plus de 40 km, tellement les sollicitations étaient nombreuses ! Un moment idéal pour communiquer sur l'Attelage. « Cette journée permet de nous faire connaître auprès du grand-public. Certaines personnes viennent nous voir le jour même, ou par la suite, pour organiser une promenade en calèche pour leur mariage par exemple », souligne-t-il.

« Une réussite au-delà de nos espérances ».

monde économique, que la pêche est un vecteur touristique. Nous organisons dans ce but les manches hors période de flux touristiques importants aux mois de mai, juin, septembre et octobre », indique Martine Molinié, de l'Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique Midi-Pyrénées, maître d'ouvrage du Challenge.

En tout, 14 fédérations de pêche se sont engagées dans la mise en place du Challenge. Chaque année, 5 à 6 manches sont accueillies dans les départements « tournants » sur 2 jours entiers. De quoi en profiter pleinement pour valoriser le territoire. « C'est une compétition bien entendue mais faire des animations autour afin de promouvoir la pêche et les milieux aquatiques, c'est primordial », martèle-t-elle.

Et les idées ne manquent pas. Si le Tarn-et-Garonne se lançait pour la première fois en



Diverses activités étaient proposées par la fédération de pêche du Tarn-et-Garonne en complément de la manche de challenge Henry Hermet.

La manche du challenge Henry Hermet à Pareloup a attiré un nombreux public.

Tant pour les responsables de la base, pour les partenaires extérieurs, que pour la fédération, cette journée fut une belle vitrine de promotion des activités locales. Pour le président de la fédération de pêche, le travail de l'agent de développement, Kévin Denizet, a été couronné de succès. « Dans les mois qui ont suivi, nous avons enregistré un pic des acquisitions de cartes de pêche. Nous avons su montrer aux maires des alentours et aux députés présents, la qualité et le sérieux de la fédération. Même si nous sommes connus, certains élus locaux nous voyaient comme des utilisateurs du milieu. Là, nous étions acteurs du territoire. Ce fût une excellente communication pour nous », ajoute Claude Dejean.

L'idéal aux yeux des organisateurs du Challenge Henri Hermet, qui ont lancé cette compétition justement dans le but de « montrer de quoi le milieu associatif de la pêche est capable ». « Le challenge est là pour montrer aux élus et au



2014 dans des festivités de grande ampleur, d'autres départements deviennent des « habitués » comme la Corrèze qui profite de la manche de Bort-les-Orgues pour proposer, avec les partenaires locaux, un marché de pays et une brocante. Ou encore en Aveyron où la fédération propose, entre autres, des animations pour les scolaires lors du Challenge.

Du côté des organisateurs de la compétition, faire profiter l'économie locale va de soi. Hébergements, restaurateurs, traiteurs... tout provient des environs. Et chaque compétiteur repart avec un panier gour-

mand composé de produits régionaux afin de valoriser le terroir. « Pour mettre en place une manche nous dépensons entre 10 000 et 14 000 euros. Cet argent, nous le réinjectons quasiment entièrement dans le local en faisant appel, pour la restauration notamment, à des professionnels du coin. Mais le challenge ce sont aussi des dépenses que font les compétiteurs eux-mêmes pour se loger ou pour leur essence », indique Martine Molinié. Entre 30 et 75 équipes, composées elles-mêmes de 2 à 3 personnes s'installent pour 2 jours... de quoi imaginer aisément les retombées directes. Sans parler du bénéfice image, chaque compétiteur devenant lui-même un petit ambassadeur du lieu de pêche, et donc du département, qui l'ont accueilli lors de cette rencontre...



Lors de la « Silurade au bord du lot », la fédération de pêche a mis en valeur, notamment, la dégustation de silure.



Vous reprendrez bien un peu de concours ?

Il existe partout en France des compétitions organisées le dimanche ou les jours fériés. Autant d'événements qui attirent foule de curieux et qui deviennent, sous l'impulsion des associations et des fédérations de pêche de véritables moments festifs. La compétition, un prétexte à la communication ? Et pourquoi pas ? En Lot-et-Garonne, la manifestation, « La silurade au bord du Lot » permet de faire connaître le silure, la rivière Lot et ses poissons, en proposant durant une semaine diverses actions (promenade en bateau, animation musicale, conférences...), en plus du concours de pêche spécial silure, afin de toucher un public varié. Un projet pédagogique développé avec l'école d'art autour de ce poisson a même vu le jour ! En 2007, un concours de recettes de cuisine a été lancé. Six restaurateurs régionaux réputés avaient inventé des recettes à partir de la chair de silure, fournie par les deux derniers pêcheurs professionnels du département (deux frères). A la suite de quoi, certains avaient même inscrit à leur carte le nouveau plat inventé. « Nous avons de très bonnes relations avec

les deux pêcheurs professionnels du Lot-et-Garonne. Ils étaient intéressés par l'organisation de la silurade afin de valoriser ce poisson dans la gastronomie française et de développer de nouveaux débouchés », indique Jean-Louis Molinié, président de la fédération départementale de pêche du 47. Une dégustation de « silure à la plancha » est proposée chaque année au public. Le succès de la silurade est tel qu'aujourd'hui la communauté de communes de Penne d'Agenais a intégré le développement du tourisme pêche dans ses axes d'aménagement de berges du Lot (pontons, cales de mises à l'eau...). Aboutissement de ce partenariat, la communauté de communes va prochainement inaugurer une maison de la pêche et de la nature au lac Ferrié en juillet 2015 à Penne d'Agenais, mise à disposition de l'AAPPMA de Villeneuve-sur-Lot et de la FDAAPPMA 47. La pêche de loisir permet des synergies territoriales intéressantes entre la population, les collectivités locales, les élus, le monde associatif de la pêche de loisir et le monde économique.

[DOSSIER] LOI BIODIVERSITÉ AVANCÉES ET RISQUES POUR LA POLITIQUE DE L'EAU

Le trafic de carpes dans la ligne de mire

■ ■ ■ De nombreuses carpes sont prélevées du domaine public et des parcours associatifs et introduites dans des pêcheries privées, au mépris de la loi. Un trafic organisé dénoncé de concert par les fédérations départementales, la FNPF et l'Union des Carpistes Libres.



« Nous sommes totalement débordés et avons besoin d'aide pour instruire les nombreux cas qui nous sont signalés », tel est le cri d'alarme de Christophe Courtois, président de l'Union Nationale des Carpistes Libres (UNCL) et de sa cellule anti trafic, la CATAC.

Sans qu'il soit possible de chiffrer les dommages, de nombreuses carpes sont prélevées sur le domaine public et les parcours associatifs et introduites dans des pêcheries privées, au mépris de la loi et des finances publiques ou associatives. « C'est un trafic organisé », confirme Maurice Lebranchu, président de la fédération de pêche des Côtes-d'Armor et responsable de la Commission Développement à la FNPF. « Les gros poissons disparaissent des eaux libres, l'image qualitative de nos parcours s'en trouve dévalorisée et les pêcheurs de carpes les désertent : nous perdons des cartes de pêche chaque année sur certains secteurs ! » Contre cela, il faut que la loi, qui interdit de transporter une carpe vivante de plus de 60 cm, soit appliquée et que les sanctions aux contrevenants soient dissuasives.

Pénaliser plus durement ce trafic

La FNPF étudie actuellement l'idée d'augmenter l'amende encourue pour la faire passer à 50 000

euros au lieu de 22 500 et qu'elle soit assortie de six mois de prison. La valeur de certaines carpes trophées est en effet telle qu'il s'agit de sanctionner à la hauteur des profits possibles (lire encadré). Encore faut-il que les coupables soient identifiés. C'est le travail de fourmi de l'UNCL qui enquête actuellement sur près de 200 cas signalés sur son blog¹. Mais elle a besoin d'aide, par exemple des gardes particuliers des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. « Nous devons former nos gardes à avoir l'œil. Ils pourraient identifier les fraudeurs et les signaler à la police de l'eau (Onema ou ONCFS) ou à la gendarmerie, qui est preneuse d'informations. En sachant repérer les comportements suspects, nos gardes pourraient être de très bons agents de renseignements », poursuit Maurice Lebranchu. Il faut également que les poissons soient identifiés. Ainsi, mi-avril, les premières grosses carpes, récupérées à l'occasion de la vidange de la retenue de Guerlédan, étaient tatouées avant d'être remises à l'eau sur d'autres sites : autant de poissons dont on pourra prouver la provenance. « Ce serait intéressant également que la FNPF participe à une étude dans le domaine de la scalimétrie, l'étude des écailles, pour avancer sur la photo-identification des individus ».

Tous concernés

Il faut que tous les pêcheurs se mobilisent : en s'abstenant d'encourager ce trafic, en signalant les comportements suspects, notamment lors des pêches de nuit. « Il faut venir à bout de ce pillage public qui est un véritable fléau et se reporte sur d'autres espèces », préviennent de concert Christophe Courtois et Maurice Lebranchu.

1 - <https://lacatac.wordpress.com>

Un trafic international

Jusqu'à 20 000 livres : c'est la valeur d'une carpe de 25 kg sur le marché noir au Royaume-Uni ! C'est ce que le CEFAS, partenaire anglais de l'UNCL, est venu expliquer à la FNPF récemment. Le trafic de carpes est international. Pour des raisons sanitaires, les carpes interceptées à Douvres sont tuées : ce fut le cas en 2010 de 120 poissons d'environ 16 kg venus de France...



Facteur de cannes : un métier qui allie l'art et la passion de la pêche



Franck Slaghenauffi dans son atelier à Theix, travaillant un manche de canne à pêche.

■■■ La pêche, c'est une histoire d'artisans passionnés qui réalisent de véritables œuvres d'art, à la manière des grands luthiers français. Rencontre avec l'un d'entre eux, Franck Slaghenauffi, dont l'atelier de fabrication est basé à Theix dans le Puy-de-Dôme.

C'est à Theix, dans son sous-sol voûté, bien loin des regards du monde extérieur que Franck Slaghenauffi officie. Ici, les copeaux de bois volent dans les airs, avant de retomber sur les cheveux, les mains, les épaules. Ici, ça sent le noyer, le buis, le poirier, la sciure et la résine. Ici, nous sommes dans l'antre de l'artiste. Franck fait partie de ces dizaines d'artisans, facteurs de cannes à mouche, de France. Sa particularité ? Ses cannes sont uniques. Ils ne sont que quelques-uns à les personnaliser en totalité, comme lui. Au point que chacune de ses cannes porte un nom. Soul, Siren, Pin'up, Doumé, la Queen Anne's Revenge... et puis Erine, une des cannes qu'il a fabriquée pour une petite fille de 5 ans à l'époque, suite à la demande de son papa. Chacune de ses créations a une histoire. « Normal », explique-t-il. « Ça ne m'intéresse pas de faire deux fois la même. Un jour un client a voulu une canne que j'avais déjà réalisée. J'ai refusé », souligne cet homme d'une quarantaine d'années.

Ses doigts parcourent les morceaux de liège qui, collés les uns aux autres viennent de donner forme à une poignée. « Je commande mes morceaux de liège, puis je les choisis en fonction de leur couleur, de leur densité, selon ce que souhaite le pêcheur », explique-t-il en montrant des lièges exotiques aux particularités uniques. Du noir, du clair, du moucheté... Un contact avec les éléments naturels qu'il aime particulièrement. Le liège, comme le bois qui entre dans la composition du moulinet, font l'objet d'un choix minutieux. Plus tard, cette poignée faite sur mesure pour un client, sera fixée à la tige de carbone, puis gravée. « Le travail le plus délicat, c'est de placer les anneaux sur le carbone », souligne-t-il.

Autant de manipulations qui laissent des souvenirs à cet artisan du Puy-de-Dôme. Il se souvient de toutes « ses » cannes à pêche, et notamment de la première qu'il a fabriquée il y a 15 ans avec les conseils de Jacky Boileau, artisan devenu une légende parmi les moucheurs, décédé il y a à peine quelques années (lire le Pêche N°13). Une canne qu'il avait faite pour lui-même avant de la revendre et d'en refaire une autre pour un ami cette fois-ci. Le virus était pris. Franck se rappelle... « La première canne à pêche que j'ai faite pour un ami s'appelait la « métis », une canne hybride à mi-chemin entre la pêche à l'ultra-léger, pêche fine de la truite aux leurres, et celle à la mouche. Elle mesurait un peu plus de 2 mètres. Il suffisait de mettre le talon pour en faire une « ultra' » et le démonter pour en faire un ensemble mouche ».

Pour lui, le « home made » prend tout son sens dans la pêche, surtout à la mouche, où les pratiquants sont déjà connus pour fabriquer eux-mêmes les fameux leurres à truites faits de plumes de cannes, de poules, de faisans... dont la pratique tire son nom. « Faire soi-même est une question d'estime de soi et de qualité », souligne-t-il. « Quand on prend son poisson avec une canne que l'on a fabriquée, on est très fier. La pêche, c'est bien mais quand on aime les travaux manuels, c'est encore mieux ! »

Son histoire est celle d'un passionné avant tout. De la pêche qu'il a apprise tout petit aux côtés de son père. A la cuiller, au toc, au leurre, à la mouche. Des rivières aussi : la Sioule, au cœur du Puy-de-Dôme, ou dans la Couze de Pavin, rivière de première catégorie, qui se jette dans l'Allier au niveau d'Issoire. « Je suis un amoureux de la nature. Des torrents de montagne », souligne cet enfant de la Creuse. Et puis il y a son amour du dessin. « Ma première passion est le dessin. D'abord celui au crayon et celle au pyrograveur, que je réalise sur les manches des cannes que je fabrique ».

Franck y grave des nymphes, des truites sauvages mais aussi, en fonction des goûts, une sirène, une femme ou tout simplement le nom du moucheur qui en a fait la demande... autant de petites marques qui, en plus de la forme générale, du placement des anneaux sur le carbone, du choix du blank, de la taille de la poignée, ou de la composition du moulinet en bois... font de l'objet final une véritable œuvre d'art.

Un travail délicat fait de fleurs incrustées et de liserés légers que Franck ne se lasse pas de raconter en détails. Il faut dire que pour chacune des cannes, il ne faut pas moins de 15 heures de travail. Des heures passées dans sa cave à tourner le bois mais aussi d'assemblage dans son bureau situé à l'étage de sa

petite maison. Du travail qu'il effectue le soir et le week-end. Franck est facteur de canne en plus de son activité salariale de chargé de relation entreprise dans la prise en compte du handicap. Sa famille l'a encouragé à se lancer dans l'aventure. Finalement, cet habitant du centre de la France s'est lancé il y a un an en tant qu'auto-entrepreneur. Le bouche-à-oreille a très vite fonctionné. Les photos sur facebook ont circulé. Au point qu'il a aujourd'hui plusieurs commandes à satisfaire. Ce jeune papa savoure. « J'ai envie de travailler le bois. Je cherche des essences particulières pour faire des moulinets. Là je me lance dans un prototype », explique-t-il en montrant son travail à ce sujet.

Sur le côté, des planches de bois non utilisées, des fruitiers « ses préférés » sont posées en attendant d'être sculptées... et de devenir sous son impulsion l'objet tant recherché du pêcheur passionné.



Le travail du liège est délicat.

1 - Une canne à pêche ultra léger permet de pêcher la truite aux leurres. Elle a un talon contrairement à la canne mouche où le moulinet se place très bas sur la canne.

Customiser sa canne à pêche, c'est possible

Pour réaliser sa canne à mouche personnalisée de A à Z il faut compter environ 600 euros chez un artisan, soit l'équivalent du prix d'une bonne canne à pêche dans un magasin. Néanmoins, les artisans sont nombreux, comme Franck, à proposer également une customisation de la canne à pêche préférée du pratiquant, sur demande. Un décor inséré sur le carbone de la canne (liseré, fleurs...) ou gravé dans le manche qui coûte une dizaine d'euros environ.



“Ses cannes sont uniques au point que chacune porte un nom.”

CONVENTION AVEC LES MINISTRES DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les fédérations sensibilisent les élèves à la biodiversité aquatique

■ ■ ■ Depuis de nombreuses années, grâce notamment aux conventions avec les inspections académiques, les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) ont pu distiller leurs connaissances des poissons et de leur biotope, aux élèves des écoles primaires et secondaires. Aujourd'hui, une vingtaine de fédérations ont conclu des rapprochements avec les inspections. 62 organisent des interventions en classe. Un élan qui pourrait prendre encore de l'ampleur : la FNPF a signé en mai une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Des élèves de cinquième plantent des arbustes au bord d'une rivière en plein cœur de l'Aveyron. D'autres, plus petits, observent les invertébrés dans le cours d'eau qui coule à côté de leur école primaire. Ces exemples ne sont pas anecdotiques en France. En effet, chaque année, des milliers d'interventions sont réalisées par les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique dans les établissements scolaires.



Mme Najat Vallaud-Belkacem a montré un vif intérêt par le travail déjà accompli par le réseau associatif pêche en matière d'éducation à l'environnement.

Les pêcheurs sont des observateurs permanents des cours d'eau. L'observation du comportement animalier est également un élément essentiel de la pratique. « La transmission de ce savoir sur les milieux aquatiques et les espèces qui les peuplent a été intégrée très tôt dans la démarche des écoles de pêche, qui ont précédé les actuels Ateliers Pêche Nature (APN) et les Maisons départementales Pêche Nature (MPN) », fait savoir Louis Fonticelli, président de la fédération départementale de pêche du Var et responsable du groupe de travail « Réseau Associatif d'Animation » de la FNPF.

Rien d'étonnant qu'en avril la convention de partenariat entre la FNPF et les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ait été signée. Mme Ségolène Royal devrait la parapher prochainement. « Nous avons reçu un accueil très favorable de la ministre de l'Éducation Nationale Mme Najat Vallaud-Belkacem. C'est avec un vif intérêt qu'elle nous a sollicités afin de lui présenter les compétences de nos structures associatives et de leurs salariés en matière d'éducation à l'environnement. C'est par la (re)découverte de la biodiversité locale, par la sensibilisation à leur environnement immédiat, que les élèves pourront de façon concrète, appréhender les enjeux globaux liés au développement durable »,



Les agents de développement des fédérations départementales de pêche conduisent les enfants à une découverte concrète des milieux aquatiques, sur le terrain.

souligne Claude Roustan, président de la FNPF. Mme Najat Vallaud-Belkacem souhaite, par la suite, approfondir la présentation qui lui a été faite par une visite de terrain afin d'enrichir sa réflexion sur l'intégration de la découverte de la nature, citée comme objectif de la Stratégie Nationale de Développement Durable, dans les programmes scolaires et les temps périscolaires. Elle n'aura que l'embaras du choix : en effet, 62 fédérations ont mis en œuvre des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des publics scolaires en 2013 en France. Ces actions correspondaient à 3 150 demi-journées d'intervention. C'est plus de 56 000 élèves qui ont été sensibilisés cette année-là !

Sur les 62 fédérations départementales de pêche, 20 sont également signataires d'une convention avec leur inspection académique, comme la fédération de pêche de l'Aveyron qui vient tout juste de renouveler la sienne début mai. L'ancienne datait de 2006. « Depuis 2006 les contenus de nos programmes se sont enrichis et nous continuons de les améliorer pour répondre du mieux possible aux attentes des enseignants. A ce titre, la nouvelle salle d'animations aménagée dans les locaux de la Gascarie ou la création du pôle de Charouzech à Salles-Curan témoignent de cette volonté », souligne Florian Molinié, responsable de l'école de pêche fédérale de l'Aveyron.

Dans ce département plus de 100 structures sont concernées par des sessions d'éducation à l'environnement, dont 60 écoles primaires. Séances au bord de l'eau, travail sur l'écosystème aquatique, découverte des poissons, participation à l'écocitoyenneté grâce à des nettoyages de berges ou des plantations d'arbustes, font partie des enseignements. « Toutes les écoles ont des projets qui s'étalent sur 3 ans. La découverte des milieux aquatiques s'intègre toujours très facilement quel que soit le projet », témoigne Florian Molinié.

Depuis 3 ans un partenariat avec la communauté de communes du Bassin de Casseville-Aubin a permis d'élargir ces actions de terrain aux enfants scolarisés en 5^{ème}. 10 classes sont concernées par des modules d'éducation à l'environnement, élaborés conjointement par la fédération et les équipes éducatives. Tous les jeunes participeront à une action de terrain visant à protéger et préserver le milieu naturel « Ces projets structurels sont là pour rappeler que notre mission éducative dans le domaine de l'environnement auprès des jeunes est une des priorités majeures de nos fédérations départementales et de la FNPF », souligne Jean Couderc, président de la fédération du 12.

Certaines fédérations, qui n'ont pas encore signé de convention avec l'inspection académique, possèdent déjà de nombreux outils pédagogiques comme en Gironde où 3 CD ont été créés

Un programme pédagogique national en adéquation avec les programmes scolaires

Dans le cadre de la convention de partenariat, la FNPF a fait valider le Programme Général d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, qui deviendra alors un document national de référence pour les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir. Afin d'être en adéquation avec les enseignements scolaires, les thèmes ont été conçus et classés en corrélation avec les programmes pédagogiques de l'Éducation Nationale, en prenant en compte les évolutions en cours. La place de l'Homme dans les écosystèmes aquatiques est abordée aussi souvent que les thématiques le permettent. Il est primordial que les élèves puissent appréhender les impacts des activités humaines sur l'environnement, mais également les actions de protection ou de réhabilitation qui existent. L'homme est acteur de son environnement, collectivement et individuellement et au cœur de celui-ci.

en 4 ans. Celui de « Gladys, l'écrevisse » vient tout juste d'être gravé et distribué aux 5 fédérations de pêche concernées par le programme de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches en Aquitaine¹. Entièrement financé par des fonds publics, ce support éducatif vise à aider le corps enseignant à approfondir les notions de cours, au-travers d'une espèce concernée par des actions de préservation. « L'objectif de la fédération est aujourd'hui de pousser le volet éducation à l'environnement. Nous sommes en train de recruter une personne qui sera dédiée à cette tâche » indique Serge Sibuet-La Fourmi, président de la fédération départementale de pêche de Gironde. Pour le moment, les 3 CD qui relatent la vie du brochet, de l'anguille et aujourd'hui de l'écrevisse, sont accessibles sur demande par les enseignants. Nul doute que ces outils ludiques pourront servir de base à une prochaine convention passée entre l'académie de Bordeaux et la fédération de pêche.

1 - <http://sauvegarde-ecrevisses-aquitaine.com/>

2 - Le CD « Gladys l'écrevisse » a été financée à 100% par la FEDER, l'Agence de l'eau

Garde-pêche : un bénévole bien particulier



■■■ Modification des tenues, formations, livrets explicatifs, procès-verbaux types... Depuis 2007, la FNPF s'est mobilisée pour améliorer la garderie en France. Aujourd'hui, dans le cadre de la loi biodiversité, elle souhaite renforcer cette dynamique en proposant des lois, ou des ordonnances, qui permettront d'améliorer leurs conditions de travail et de recrutement.

C'est un acteur de terrain que bien des pêcheurs connaissent. Et pour cause : le garde-pêche particulier arpente les rives, constate les infractions à la réglementation de la pêche, informe le public sur la pêche et la protection de l'environnement, lance des alertes sur les atteintes au milieu naturel... Vigie importante des rivières, il est d'ailleurs l'une des premières sources de constatation des pollutions aquatiques. Un état de fait dont la FNPF a pleinement conscience. Dès 2007, date de la création de la fédération nationale, les élus de la FNPF avaient lancé une formation d'envergure des gardes-pêche. Depuis, une dynamique s'est mise en place et le nombre de gardes-pêche particuliers bénévoles a considérablement augmenté dans certaines fédérations, comme dans le Morbihan : « Avant 2007, de nombreuses associations de pêche n'avaient pas de garde-pêche. Aujourd'hui, celles qui n'en ont pas se comptent sur les doigts

d'une main », indique Yvon Leclainche, agent de développement de la fédération départementale du Morbihan, qui coordonne jusqu'à 40 gardes-pêche regroupés eux-mêmes en amicale. Cette volonté nationale fait écho à la réforme de la garderie qui avait été lancée dans le milieu des années 2000. Elle a permis une véritable professionnalisation des gardes-pêche, qu'il convient de poursuivre aujourd'hui, notamment en raison de la diminution tendancielle d'agents publics sur le terrain, particulièrement au bord des cours d'eau, même si, bien entendu, la garderie associative n'a pas vocation à se substituer aux agents publics.

Des problèmes de recrutement se posent

Exit les soucis de garderie en France ? Oui et non. Certaines fédérations peinent encore à les recruter. En cause : la disposition du code de l'environnement interdisant aux membres du Conseil d'Administration de devenir garde.

« De nombreux administrateurs d'AAPPMA m'appellent pour me demander s'ils peuvent être agréés et je suis obligé de leur répondre par la négative », explique Alain Lagarde, président de la fédération du Rhône, de la Métropole de Lyon, ainsi que de l'Union Régionale de Pêche de Rhône-Alpes. Pour lui, le problème se pose dans de nombreuses associations de pêche. « L'association de Lozanne-l'Arbresle, voisine de mon AAPPMA, n'a pas de garde. Alors, nous allons faire en sorte que l'un de nos deux gardes puisse être commissionné chez eux. C'est une solution de dépannage, pas toujours possible : il faut bien s'entendre entre associations ». Une circulaire du 9 janvier 2007 précise en effet qu'il est possible pour les AAPPMA de commissionner conjointement un garde particulier. Un administrateur d'AAPPMA peut aussi exercer la fonction de garde dans une autre, mais cela est peu usité, l'engagement personnel valant essentiellement pour l'association dans laquelle on pêche.

Cette interdiction pose également le souci inverse. Cette disposition contraint véritablement le fonctionnement des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Les AAPPMA, comme tout le secteur associatif, rencontrent des difficultés de recrutement de bénévoles investis. Il est ainsi difficile d'atteindre 7 à 15 volontaires requis par arrêté du 16 janvier 2013 pour constituer un Conseil d'Administration. L'incompatibilité avec la mission de garde-pêche est une condition supplémentaire insurmontable pour de petites comme de grandes associations.

L'amendement présenté par la FNPF dans le cadre de la Loi pour la biodiversité semble en bonne voie puisqu'il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. La proposition de la FNPF est de limiter l'incompatibilité aux président, les vice-présidents et trésorier, qui sont les plus hauts représentants d'une association. L'incompatibilité avec ces fonctions se justifie et l'administration a naturellement cherché à

garantir ce risque de chevauchement pour éviter que le contrôleur représente les contrôlés. Le président et le trésorier sont d'ailleurs agréés par le préfet.

« Les délais de transmission des PV sont intenable »

Autre problématique, constatée par les fédérations de pêche : les gardes-pêche particuliers rencontrent des difficultés dans la rédaction des procès verbaux. Un formalisme dont les règles apparaissent, pour certains, insurmontables quand s'ajoutent à cette obligation, les délais imposés pour leur transmission au procureur de la République. Le code de procédure pénale encadre strictement ce délai. Il est de 3 jours, y compris celui où les faits ont été constatés, sous peine de nullité du PV. A titre de comparaison, les agents publics disposent de 5 jours à compter de la clôture du PV. « Un vrai souci » selon Benjamin Laribi, agent de développement de la fédération départementale de l'Orne. « Il faut savoir que les gardes-pêche sont des bénévoles. Certains d'entre eux travaillent par ailleurs. Ils ne maîtrisent pas forcément les termes juridiques et l'outil, pour rédiger un PV et malgré les documents d'aide fournis par la fédération, certains se découragent face à la tâche », indique-t-il. Dans le Morbihan, c'est l'agent de développement qui se charge, à la demande du garde-pêche, de la rédaction du document officiel. Si elle évite les refus des PV par le Procureur sur la forme, sur le fond le problème reste le même. « Les délais sont parfois intenable, notamment quand le PV est fait le vendredi ou le samedi soir. Tout envoyer avant le lundi 16h est parfois impossible », souligne Yvon Leclainche.

Ce délai est perçu comme une limite supplémentaire à la constatation des infractions. Elle n'a pas de justification connue

Cinq milliers de vigies

Le garde-pêche particulier est chargé de missions de police judiciaire en vertu de l'article 29 du code de procédure pénale. Dans le monde halieutique, les gardes-pêche sont commissionnés par les associations ou les fédérations pour la surveillance de leurs droits de pêche. Ils sont également agréés par le préfet et assermentés auprès du tribunal d'instance, après avoir subi une formation juridique, déontologique et biologique. La FNPF finance une centaine d'emplois d'agents de développement spécialisés dans la garderie qui encadrent et coordonnent leur action.

et décourage les gardes-particuliers qui s'investissent bénévolement dans leur rôle de sentinelle. « La situation est telle qu'aujourd'hui dans l'Orne de nombreux gardes ne réalisent plus de PV », constate Benjamin Laribi. Dans le Morbihan un carnet de constations pour les défauts de cartes de pêche, laissant 48h aux contrevenants pour fournir le document manquant, est l'une des solutions alternatives proposées aux PV. La FNPF, quant à elle, a présenté un autre amendement, intégré lui aussi dans le projet de loi pour la biodiversité, demandant d'harmoniser les délais de transmission de PV entre la police administrative et la police judiciaire et les gardes-pêche particuliers... Un petit pas pour la loi mais un grand pas pour le milieu associatif de la pêche de loisir.



La pêche aux engins et aux filets, une tradition ancestrale

■ ■ ■ La France compte 4000 Pêcheurs Amateurs Aux Engins et aux Filets. Leur particularité ? Ces pêcheurs de loisir sont autorisés à pêcher les poissons par le biais de nasses ou d'engins. Zoom sur une tradition ancestrale française.



Les PAEF participent à la vie de la fédération départementale en Haute-Saône

Le 27 avril, Pierre Ballot, administrateur de l'ADAPAEF de Haute-Saône depuis 45 ans et doyen des PAEF dans ce même département, a reçu la médaille du mérite associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France lors de l'Assemblée Générale de la fédération départementale de pêche. Martial Charpentier, président de l'ADAPAEF, a quant à lui été élu à l'unanimité vice-président fédéral et président de la commission « Environnement » de la fédération. Deux grandes premières au niveau national.

« **C'**est une pêche qui se pratique au lever du jour et au coucher du soleil », explique Michel Langa, président de l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) d'Indre-et-Loire. « Il y a une faune bien particulière qui s'agit à ces heures-là et se met à l'abri le reste de la journée : on observe la nature d'une façon différente. » « Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont des maillons indispensables de la surveillance des espèces et des milieux aquatiques du département », peut-on lire dans « Les dix commandements de la pêche aux engins et aux filets » publiés par l'Association Départementale des Pêcheurs amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) d'Indre-et-Loire à l'occasion du Salon International de l'Agriculture. Comme ils sont détenteurs d'une barque, pour aller poser leurs engins dans le cours d'eau, les PAEF sont très présents au bord des rivières et des fleuves tout au long de l'année, pour entretenir et surveiller. « Nous sommes des vigies permanentes », se réjouit-il.

Une pratique ancestrale

Pêcheur depuis plus de cinquante ans, il a acquis les techniques de cette pratique très particulière quand il était jeune, de la part d'un voisin plus âgé. Né dans les années 1940, second

d'une famille de sept enfants, il a d'abord pêché à la ligne pour se nourrir, au sortir de la guerre, avec son père. Puis, il a acheté un bateau à son retour d'Algérie, dans les années 1960, pour pêcher l'anguille et les poissons blancs à la nasse. « Ce sont des pratiques ancestrales transmises par tradition locale très spécifiques à la région », précise cet ancien préparateur en pharmacie, aujourd'hui à la retraite.

Très réglementée, la pêche aux engins et filets est subordonnée à l'obtention d'une licence portant sur une portion de cours d'eau, un « lot », accordée par la Direction Départementale des Territoires via une ADAPAEF. Chaque pêcheur fabrique lui-même ses engins : nasses anguillères ou foudraies, filets, lignes de fonds... L'ADAPAEF d'Indre-et-Loire organise de nombreuses animations pour transmettre les techniques de fabrication au public, comme à Langeais, mi-avril, où Michel Langa en a fait la démonstration lors d'une exposition sur la Loire.

Ils sont plus de 4 000 pratiquants au sein des 52 ADAPAEF du territoire « en majorité des retraités, car il faut y consacrer du temps, c'est une passion qui occupe bien », poursuit ce grand-père qui espère bientôt transmettre à ses petits-enfants cette tradition qu'il tente de maintenir en faisant partager son plaisir et son savoir-faire.

Michel Langa en pleine démonstration à Langeais, mi-avril dernier.



1- Il y en a 38 en France.

Les bénéficiaires du CNAS plébiscitent la pêche comme loisir familial

■ ■ ■ La FNPF et le Comité National d'Action Sociale (CNAS) ont signé, le 2 juillet 2014, une convention de partenariat. Une aide financière, pour laquelle la FNPF félicite le CNAS, a été mise en place pour les adhérents désirant acquérir une carte de pêche. M. René Régnault, président du CNAS¹ s'explique à ce sujet.



Pêche : Pourquoi le CNAS a-t-il intégré la pêche dans les prestations proposées à ses bénéficiaires et leurs ayants droit et ce, dès 2013 ?

René Régnault : « Nous avons tenu à proposer cette prestation pour deux raisons essentielles : l'une est sociale, l'autre environnementale. Nous laissons sur le terrain nos délégations départementales développer les offres qui leur semblent appropriées. Pour plusieurs raisons, dont celles d'accessibilité aux offres culturelles, nous recensons davantage d'offres « urbaines » que « rurales ». Il nous semblait important d'accompagner les aides à la pêche afin de rééquilibrer ces offres de la ville vers la campagne. De plus, les associations locales de pêche œuvrent beaucoup en direction des jeunes, notamment au travers des écoles de pêche, et des femmes. Deux publics qui nous sont chers. J'ai également assumé pendant de nombreuses années des responsabilités importantes dans la gestion de l'eau et je sais, par

expérience, que les pêcheurs sont de bons observateurs de la qualité des milieux aquatiques. Cette activité permet aux familles d'accéder à une activité de loisir saine et d'encourager la pratique de la pêche en soutenant un réseau de protection de l'environnement. »

Pêche : Vous avez mis en place depuis 2013 une aide financière à l'acquisition de la carte de pêche. Comment cette aide a-t-elle été perçue par vos bénéficiaires ?

R.R. : « Nos délégations régionales m'ont fait part d'une grande satisfaction sur le terrain. J'ai été agréablement surpris de cet écho positif et nous notons une augmentation des demandes chaque année. En 2013, avant même la signature de la convention, cette prestation a été sollicitée par 6 600 personnes. En 2014, nous avons prévu 10 000 aides. 10 186 aides ont été enregistrées ! En 2015, l'année commence bien. Nous avons enregistré déjà 4 521 aides. À titre de com-

paraison, sur la même période en 2014, nous étions à 4 196 demandes. »

Pêche : Que vous apporte le partenariat avec la FNPF ? Et qu'en attendez-vous ?

R.R. : « Le partenariat est une reconnaissance des valeurs communes, familiales et de sensibilisation à la nature, entre le CNAS et le réseau associatif pêche. Le but est de développer des projets communs afin de faciliter l'accès à la pêche de nos 640 000 bénéficiaires et de leurs ayants droit. Nous sommes donc preneurs des initiatives qui émergeront du terrain, tournées vers les jeunes et les femmes : initiations, vacances pêche... aux fédérations départementales de pêche, à leurs associations et à nos délégations départementales de nous faire des propositions dans ce sens. »

¹ - Le CNAS est l'un des plus importants comités d'entreprise de France. Il s'adresse à plus de 660 000 bénéficiaires, et leurs ayants droit, employés dans 20 000 structures territoriales en France (communes, communautés de communes, conseils Départementaux...). Le CNAS propose un panel de prestations sociales dans le domaine de la vie quotidienne (famille, transports, logements, retraite...), des vacances et des loisirs.

RENÉ LACAZE, directeur de la Gazette Officielle de la Pêche prend sa retraite

La Gazette de la pêche replie les gaules

■ ■ ■ *C'est un pilier de l'histoire de la pêche qui va disparaître : la Gazette Officielle de la Pêche et de l'Eau, qui existe depuis soixante cinq années, va cesser de paraître faute de repeneur. Et pour cause : René Lacaze, l'actuel propriétaire, prend une retraite bien méritée à l'automne prochain. Une cessation d'activité qui émeut le monde associatif. L'hebdomadaire national, vendu par abonnement à près de 80 fédérations départementales de pêche sur les 93 que compte l'Hexagone, est connu de tous. Autant que son directeur, devenu au fil des ans une figure incontournable de la presse halieutique.*

Depuis 15 ans, ce passionné de pêche, de chasse et de nature au sens large, mène son magazine comme il mène sa vie : avec une énergie bouillonnante. Ce journaliste a su se faire une place dans ce qu'il appelle « la famille pêche ». Une famille qu'il a du mal à quitter entièrement aujourd'hui. Impossible pour lui de ranger définitivement ses stylos. « *J'aime être à l'écoute des fédérations et des associations de pêche de mon pays* », explique cet enfant de Bagnères-de-Bigorre, une commune des Hautes-Pyrénées. Il continuera d'ailleurs « à la retraite » le biennuel Pêche en Adour-Garonne-Midi-Pyrénées qu'il a créé en 1992, suite à la demande initiale du président de la fédération de pêche des Hautes-Pyrénées, à l'époque Pierre Bessette, puis de ceux du Gers, Claude Lannelongue et des Pyrénées-Atlantiques, Jacques Maysonnave. « *J'ai 65 ans et j'aimerais ralentir le rythme de travail* », explique-t-il simplement. Et pour cause : il possédait aussi, jusqu'au début de l'année 2015, la Gazette de la Chasse. Avec celle traitant des milieux aquatiques et le magazine inter fédéral, plus la revue semestrielle « Le

Montagnard » qu'il réalise pour l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, il parvenait à s'octroyer seulement 15 jours de congés par an. « *En arrêtant la Gazette de la Chasse, j'ai réussi à me dégager trois jours de repos par semaine* », complète-t-il. Grand-père, il espère aujourd'hui profiter davantage de ses 3 petits enfants. « *J'aimerais emmener Elliott, mon petit fils de 2 ans, pêcher le vairon dès cette année...* »

La « lettre » de 8 pages dédiée aux actualités des fédérations ne sera plus, malgré les espoirs de trouver une personne souhaitant se lancer dans l'aventure. « *J'ai eu quelques contacts mais quand ils ont vu la quantité de travail que cela demande personne n'a voulu reprendre le flambeau* », constate René. Un travail titanesque il est vrai : lui et sa femme réalisent l'hebdomadaire de A à Z, comptabilité, recherche de sujets, rédaction, photos, maquette et impression comprise. René Lacaze est également particulièrement bien implanté dans le monde associatif. Tellement bien qu'aujourd'hui il part en voyage de pêche tous les ans avec ses plus proches amis, eux-mêmes présidents de fédérations départementales.

Les sujets traités dans la Gazette, il les connaît sur le bout des doigts, fruit d'un long travail de terrain. Alors qu'il était journaliste régional à la Dépêche du Midi, il tenait en plus une rubrique dédiée à la pêche. Rôle qu'il a tenu à maintenir en 1987 quand il est entré à la Nouvelle République des Pyrénées, malgré le travail que demande la fonction de chef d'agence. Entrepreneur dans l'âme, il crée, avec un associé, la Semaine des Pyrénées en 1994, hebdomadaire régional toujours en kiosque aujourd'hui. Puis il participe au lancement de la Semaine du Lot avant de créer le magazine inter fédéral Pêches en Adour, dont le nombre de pages a été considérablement augmenté depuis (68 pages aujourd'hui). « *Au début, je ne relatais que l'actualité des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques. Puis ça s'est étendu aux départements voisins d'Aquitaine et Midi-Pyré-*



René Lacaze a été récompensé pour sa carrière au dernier congrès du Club Halieutique Interdépartemental.

nées ». Aujourd'hui cette revue relate l'actualité de la pêche associative sur 10 départements du sud de la France. En 2000, infatigable, il accepte de racheter les deux Gazettes, celle de la Chasse et celle de la Pêche, à Jean Saint-Josse, fondateur du parti Chasse Pêche Nature et Traditions. « *J'ai eu une vie passionnante. Quand j'étais journaliste en presse régionale – la meilleure formation qui soit – j'ai rencontré de nombreuses personnalités telles que le Dalai Lama, le Pape Jean-Paul II, le prince Albert de Monaco et sa mère la princesse Grace, le colonel Salvan qui a mené les troupes françaises de parachutistes sur Kolwezi au Zaïre. Avec la pêche, je me suis lié d'amitié avec des pêcheurs formidables. J'ai adoré ce que j'ai fait !* ».

Quand on lui demande ses meilleurs souvenirs en tant que directeur de la Gazette, il ne sait que répondre. « *Je me suis enflammé sur beaucoup de choses comme mon coup de gueule face aux réfractaires de la carte par Internet ! Je n'ai jamais hésité à dire ce que je pense* », plaisante-t-il.

Ce « fervent défenseur de la réciprocité » est fier d'avoir pris « dès le début » la vignette du Club Halieutique Interfédéral, en 1964. Finalement, le C.H.I., qui a rendu hommage à cette personnalité en lui offrant la médaille du Club et un trophée pour sa retraite lors du congrès qui se tenait en avril à Clermont-Ferrand. Un congrès où étaient présents la plupart de ses grands amis. « *Je pêche depuis l'âge de 5 ans. J'ai vu l'évolution de la pêche associative. Elle est sur la bonne voie. La réciprocité, c'est un formidable outil de développement. Il faut faire néanmoins attention à l'émergence des pêches*

spécialisées et contenter tout le monde », souligne-t-il.

René Lacaze est un homme entier, au grand cœur. Un passionné, à la voix chantante, qui aime la pêche de la truite dans le gave de Pau. Le gave des montagnes et des gorges profondes, accessible de ceux qui le connaissent, à pied uniquement. « *J'aime pêcher au niveau de Gavarnie. C'est un site exceptionnel de beauté* » (classé au patrimoine de l'Humanité), n'hésite-t-il pas à dire. A 65 ans il souhaite vivre pleinement son amour du terroir : pêcher, chasser, cueillir des myrtilles et des champignons... « *Je suis un gourmand et j'ai la chance d'avoir une femme qui cuisine merveilleusement bien ce que je lui ramène* ». Tout est dit. René Lacaze est avant tout un épicurien, amoureux des bonnes choses, de la terre. Un homme qui sait croquer la vie à pleines dents.

La Gazette de repeneurs en repeneurs...

La Gazette Officielle de la Pêche a été créée en 1950 par Léo Sennegon, qui éditait cette revue sous le couvert d'une agence de presse. Il l'a revendue à Yves Benassi dans les années 1980. C'est Jacques Darrigrand, imprimeur de Biarritz, qui a repris la Gazette dans les années 1990. De 1992 à 1994, Bernard Breton, l'actuel secrétaire général de la FNPF, en était le rédacteur-en-chef. Puis finalement en 1995, M. Darrigrand a revendu à son tour la Gazette Officielle à Jean Saint-Josse, créateur du parti politique CPNT, avant lui-même de redonner le flambeau à René Lacaze en 2000.





Quand les femmes retrouvent le chemin de la rivière

■ ■ ■ Elles sont plus de 50 000 en France, soit environ 4% des effectifs globaux. Entre 2013 et 2014, le nombre de cartes Découverte Femme distribué a augmenté de 10%. Un record !

Les femmes à la pêche ? « Oui, bien sûr », disent-elles en cœur. « On voit de plus en plus de femmes au bord de l'eau, accompagnatrices ou pêcheuses », souligne Sabrina Robert, 33 ans.

Un phénomène de mode ou une féminisation du loisir pêche en marche, nul ne peut le dire. Néanmoins, l'arrivée de jeunes femmes au bord de l'eau a suscité largement l'intérêt des médias halieutiques ces derniers mois. La pêche, un nouveau terrain à conquérir pour les françaises ? Peut-être. Les femmes sont globalement moins « sportives » que les hommes. Selon l'INSEE, 16% des femmes en France disent pratiquer une activité sportive contre 24% d'hommes. Pour 17% des françaises les « contraintes familiales » les empêchent, contre seulement 9% des hommes. Avec l'arrivée des enfants, les femmes disposent de moins de temps libre que leur conjoint. Un homme possède 2h en moyenne de plus par jour de temps de loisir qu'une femme. Un état de fait qui pourrait expliquer, en partie, le faible pourcentage de femmes à la pêche.

Mais quand elles pêchent, le font-elles de la même manière qu'un homme ? Pas sûr. « Pour moi une femme ne « pratique » pas la pêche comme un homme. Ce n'est pas une question de technique mais de façon de l'aborder. Nous sommes davantage dans le partage que dans le plaisir personnel. Je ne pêche jamais seule. Pour moi, c'est un moment de retrouvaille en famille », confie Sylvie Sinay, 49 ans et maman de « grands » enfants. Même constat pour Aline Figlerowicz, 33 ans, qui avoue « ne jamais aller à la pêche seule ». Et ce n'est pas une question de difficultés techniques particulières, mais d'envie. Tout comme Pauline Espinosa, jeune maman de 26 ans. « Je pêche quasiment toujours accompagnée par mon futur époux que j'ai initié à la pêche à la mouche et j'espère un jour être accompagnée par ma fille », souligne-t-elle.

Pratiquer un sport très masculin comme la pêche, c'est aussi un nouveau terrain d'affirmation pour une génération de femmes qui veulent être égales à leurs homologues masculins. « Je tenais absolument à monter mes lignes moi-même. Quand j'étais petite, j'accompagnais mon père à la pêche. Je réussissais à le convaincre de me laisser pêcher un peu l'après-midi. Avant c'était comme ça : les hommes à la pêche et les femmes venaient pour le barbecue le midi », se souvient Aline. Alors quand elle a rencontré son compagnon, pêcheur, elle tenait absolument à être indépendante. « Je suis autant capable qu'un homme. Ça m'énervait qu'on monte les lignes pour moi. » Question de génération ? « Oui. Je croise beaucoup de femmes de mon âge qui accompagnent leur mari à la pêche mais qui ne pêchent pas ou très peu. Il y a une nette évolution avec les jeunes femmes, plus indépendantes à la pêche, qui trouvent là une façon de s'affirmer. La femme d'aujourd'hui s'ouvre également davantage sur des pratiques individuelles », analyse Sylvie Synay.

Côté technique, pas question pour certaines de parler de différence homme-femme. « Je suis une femme. Mais quand je pêche il n'y a aucune différence entre un homme et moi », affirme Monique Solacroup, 65 ans, compétitrice en mer qui a découvert récemment la pêche en rivière. « En tant que femme, je vis ma passion comme un homme vit la sienne », affirme Sabrina. D'autres avouent que les hommes bénéficient d'une puissance musculaire indéniablement plus importante que les femmes. « Et on tente des choses que parfois ils n'osent pas », explique Aline.

La pêche féminine gagne peu à peu du terrain : depuis un an les femmes ont une association nationale, Fishing Pluri'elles, qui s'est fixée comme mission de les représenter... toutes.

La pêche comme décor des émotions cinématographiques

■ ■ ■ La pêche dans le cinéma ? Assurément. Certains bloggeurs spécialisés recensent plus d'une soixantaine de films français de 1900 à nos jours utilisant la pêche comme décors à proprement parlée. La pêche à la ligne inspire, fait rire, prête aux confessions...

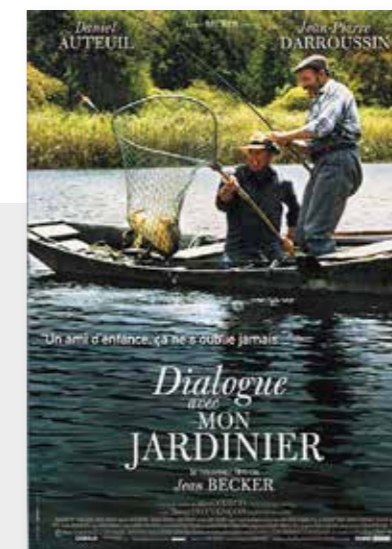
Le septième art s'est emparé de la pêche maintes et maintes fois pour camper les émotions du héros principal. « Logique », explique Jean Samouillan, professeur de scénario à l'Ecole Supérieure Audiovisuelle de Toulouse. « La pêche à la ligne peut amener le cinéaste à développer plusieurs idées à partir de son image en apparence paisible », souligne-t-il. Car qui dit pêche, dit rivière. Deux éléments indissociables qui une fois combinés peuvent faire émerger une complexité qui va bien au-delà des apparences. « La rivière en elle-même s'apparente à un rythme, dont elle tire son étymologie. Elle ruissèle, serpente, peut s'animer tel un torrent ou être d'un calme olympien. Cette rivière peut suivre les étapes de vie d'un personnage, s'associer à ses humeurs », explique Jean Samouillan.

« Et au milieu coule une rivière », « Ni vu, ni connu », « Dialogue avec mon jardinier » sont quelques-uns des films où la pêche de loisir est prépondérante. Néanmoins, il n'est pas rare, au

détour d'une scène, que le héros principal pratique la pêche de loisir. Ainsi dans « Le grand chemin » en 2002 ou encore « Deux jours à tuer », film sortie en salle en 2008 avec Albert Dupontel, la pêche est présente au moment où les masques tombent et les personnages se dévoilent. Quand on pêche, on est seul avec soi-même. « L'eau douce, contrairement à la mer et à l'océan, fait écran au cinéaste. On s'y reflète mais on ne voit pas l'intérieur. La rivière est souvent amie, tandis que la mer est régulièrement associée à un ennemi... ». Et si l'eau des rivières, trouble, mystérieuse, n'était tout simplement que le reflet de nos âmes ? Amis pêcheurs, à méditer...

Dialogue avec mon jardinier – Réalisé en 2007 par Jean Becker avec Daniel Auteuil dans le rôle du peintre et Jean-Pierre Darroussin dans le rôle du jardinier.

Dans ce film la pêche est prétexte aux confessions, aux dévoilements des émotions et des sentiments. Le jardinier émerveille par son regard sur le monde et c'est, en partie, la pêche qui permettra au héros de découvrir les facettes de cette personnalité touchante.



Et au milieu coule une rivière – Réalisé en 1992 par Robert Redford avec Brad Pitt dans le rôle de Paul Maclean et Craig Sheffer dans le rôle de Norma Maclean.

Ce film est l'un des plus connus. Il montre l'attachement du héros, Paul Maclean à la pêche à la mouche, dont l'apprentissage est rigoureux. « Son attachement à la rivière, à la pêche, qui fait courir des risques au personnage principal est inhérent à son caractère. Il y a une analogie entre son caractère et ce qu'il vit à la pêche. L'un ne va pas sans l'autre », commente Jean Samouillan.



Ni vu, ni connu – Réalisé en 1958 par Yves Robert avec Louis de Funès dans le rôle de Léon Blaireau et Ovide Parju dans le rôle de Moustache, le garde champêtre.

Dans ce film, la pêche est bien entendue présente. Léon Blaireau, braconnier, s'oppose à Moustache, le garde champêtre du village de Montpailard. Tout le monde se souvient de la scène du concours de pêche où il suffit à Blaireau de taper du pied pour faire venir le poisson à l'hameçon. « Dans ce film, c'est l'apparente tranquillité de la pêche qui se prête au comique de situation », souligne Jean Samouillan. Exagération de la situation, mimiques sont mises en avant grâce à la pêche. Un idéal pour le célèbre comique qui joue principalement sur la mise en scène au cinéma comme s'il était au théâtre.



Dans le « Papa des Poissons », Patrick initie des enfants de son village à la pêche.

■ ■ ■ De sa rencontre avec Patrick Lamaison, enfant de l'Adour, Anthony Martin, réalisateur, a fait naître une série de films, tous plus poétiques les uns que les autres. Sa dernière réalisation le « Papa des poissons », à cheval entre la fiction et la réalité, a bouleversé le jury du Circom, prix international des programmes des télévisions régionales, qui lui a décerné, en mai, la deuxième place.

Patrick, la poésie au cœur du marais

« Comme le héron, la loutre et l'anguille, j'appartiens à la rivière ». Voilà les premiers mots de Patrick Lamaison, dans le documentaire d'Anthony Martin « Comme un poisson dans l'eau ». « Pas vu, pas pris », « Mon amour l'Adour », « Le Papa des poissons » - le petit dernier, tous ces films sont un hymne à l'amour. Une ode à la poésie. Images, textes, personnages, tout concorde. En toile de fond de ces 4 épisodes, le fleuve Adour, la pêche et la nature. Et puis il y a ce personnage si touchant, Patrick, un petit laitier landais, qui aime pêcher l'anguille, regarder les éphémères la nuit, attraper les serpents dans les muriers. Une personne qui peut choquer les âmes sensibles mais qui crie son attachement aux Barthes de l'Adour, marais dormant au pied de son village. « Quand j'ai réalisé « Mon amour l'Adour », j'ai senti que je pouvais faire de Patrick un personnage », explique le réalisateur Anthony Martin. Diffusé dans l'émission Histoires Naturelles de TF1 au début des années 2000, « Mon amour l'Adour », premier volet d'une série autour de Patrick Lamaison, a eu un

retentissement considérable. Pas parce qu'il raconte une histoire lissée et retouchée mais parce que le film laisse entrevoir un paradis perdu, un héros au grand cœur. « Patrick fait passer son amour du territoire. Je ne suis pas là pour filmer la pêche. Je suis là pour faire surgir la poésie », souligne Anthony.

De la beauté, il y en a partout où Anthony a posé son regard et inonde ses documentaires réalisés autour de la vie de Patrick. Dans les rires des enfants du « Papa des poissons ». Mais aussi dans les instants de partage entre un père et sa « sauvageonne de fille » ou dans les hérons qui remuent la vase pour faire surgir les petits poissons dans « Comme un poisson dans l'eau ». Autant de moments qui touchent le public, pêcheur ou non, et qui expliquent le succès phénoménal de ces deux derniers épisodes.

« Lors de la diffusion de « Comme un poisson dans l'eau », en 2004, le président de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques de l'époque était dans la salle. Il s'est levé en fin de séance et a dit : « Dans ce film, j'ai relevé 37

infractions mais Patrick, c'est une espèce à protéger ! » Personne ne m'a parlé du braconnage que Patrick fait parfois. Ce n'est pas ça le sujet. Le sujet ici, c'est sa relation sensuelle à la nature », complète-t-il. Des propos que le héros ne démentira pas, conscient qu'il fleurte sans cesse avec la légalité. « Attraper du poisson à la main, oui, c'est interdit. Mais pour moi, ce n'est pas du braconnage, c'est un art de vivre. Et de toutes façons, je relâche tout ce que je pêche ou presque », dit-il sans détour dans un des films. N'empêche, ce héros aime le poisson, observe avec amour les carpes sauvages, et souhaite avant tout protéger les humains de la folie destructrice des temps modernes. « Le combat des hommes, il est ici. C'est de sauver les zones humides », clame-t-il, besace en cuir posée sur l'épaule, les jambes à moitié immergées dans l'eau fraîche.

Dans le dernier opus, « Le papa des poissons », Anthony Martin met en scène un groupe d'enfants, conduits le temps d'un été dans les aventures du personnage principal. Certains savent déjà pêcher. D'autres pas du tout. Deux mois à filmer des jeunes du village, pris sur casting. Résultat ? Certains d'entre eux continuent aujourd'hui à pratiquer la pêche dans le fleuve. « Que ce film donne envie de pêcher ne m'étonne pas du tout », complète Anthony Martin.

A la croisée entre l'esthétique léchée du « Grand chemin » de Jean-Loup Hubert et celle bouillonnante des films animaliers, les images du « Papa des poissons » parlent d'elles-mêmes. Patrick, que le réalisateur guide ou pousse dans ses retranchements à chaque tournage, transmet une joie de vivre incroyable, une sensibilité à fleur de peau. Cette bonne humeur, que l'acteur principal garde même quand il se confie sur ses amis perdus, Anthony Martin a su la transmettre aux

télespectateurs. Preuves en sont les deux récompenses que le film a reçues récemment : sacré meilleur documentaire par le public au Festival des Créations Télévisuelles de Luchon en février, le « Papa des poissons » vient tout juste d'obtenir également le deuxième prix au Circom régional. 211 programmes, provenant de l'ensemble des télévisions régionales de service public en Europe, représentant 22 pays, étaient en compétition. « C'est juste du bonheur. Pour Patrick, c'est une revanche, notamment vis-à-vis de tout ce qu'il a subi. C'est un mec qui est à la marge », indique Anthony, qui déplore encore aujourd'hui la diffusion limitée de son dernier documentaire. Le « Papa des poissons », coproduit par Air Images et France 3 Aquitaine, n'a pas dépassé les frontières de la région.

Néanmoins, l'histoire ne s'arrête pas là pour Anthony Martin. Lui qui s'était « fait un devoir de filmer tout ça », parce que les marais disparaissent peu à peu des paysages français, sait que ses films ne laissent pas indifférents. Grâce à ce documentaire, il a été repéré par un producteur à Luchon et il se lance aujourd'hui dans la réalisation d'un long métrage, une « histoire autour de la nature, qui va en surprendre plus d'un ». . . Mais chut ! Il n'en dira pas davantage. C'est classé « confidentiel » jusqu'à sa sortie. Alors le « Papa des poissons » n'aura pas de suite ? « Non », explique Anthony Martin. Le sujet a été détricoté jusqu'au bout. Mais du passage d'Anthony et de sa caméra, il reste désormais, dans ces marais endormis, comme une trace indélébile.



Anthony Martin a tourné son premier reportage en 1991.

« Je filme les gens comme les animaux »

Anthony Martin, 42 ans, est originaire des Landes. Pêcheur depuis sa plus tendre enfance, il s'est lancé dès ses 18 ans dans la réalisation de documentaires. « Mon rêve, c'était de devenir cinéaste animalier. Quand j'étais jeune, je n'étais heureux qu'en forêt ou au bord de l'eau. Quand on m'a mis un appareil photo dans les mains à 15 ans, je savais que je tenais mon destin entre mes mains », explique-t-il simplement. En 1991, il se lance dans le tournage de la vie des cerfs dans son « pays ». « Je vivais une vie géniale. J'ai avancé parce que je n'avais pas peur. C'était l'unique solution pour moi de m'en sortir », souligne cet autodidacte qui avoue avoir « inventé son métier ». Le résultat des heures et des heures de tournage passées dans la forêt est bluffant. TF1 le repère et il intègre l'équipe d'Histoires Naturelles aux côtés de Jean-Pierre Fleury, qu'il accompagnera jusqu'à la fin en 2009. Son expérience animalière irrigue ses travaux, comme il aime le rappeler : « Je filme les gens comme les animaux. Je suis à l'affût. » Anthony est un vrai chasseur... d'images.

« Le sujet ici, c'est la relation sensuelle à la nature que Patrick entretient. »

Scènes cocasse, pleines de tendresse et d'humour, ponctuent le film.